Rapport annuel 2015

JEUNESSE AU PLEIN AIR

RAPPORT MORAL • RAPPORT D'ACTIVITÉ • RAPPORT FINANCIER

Bonjour

nous sommes les CM1 de Bazoches les Gallerande.

Nous sommes très contents d'être en classe de neige.

On vous remercie fort de votre aide.

Moi j'aime les vacances quand on rigole, se fait des amis, et surtout quand on s'amuse. Il faut respecter les règles de vie: l'attention envers les autres.
Jeanne

Nous vous remercions de nous avoir aidé à partir en classe de découverte au centre du Vallon à Orbey. Nous sommes contents et nous nous amusons bien.
Encore merci.
Les élèves de l'école Rohan

Merci pour votre aide ! Le séjour s'est très bien passé !

Un grand merci de votre participation à notre classe de découverte. Nous avons pu grâce à la subvention que vous nous avez octroyée, laquelle nous a permis la participation des familles.
Nous passons de jours près de l'Hôtel du Château de Kalé et travaillons sur le thème du patrimoine et des châteaux. Les enfants sont ravis et profitent pleinement de cette belle expérience.
Julie BRACHADO et Véronique CAON

Bonjour,
Merci de nous avoir permis de profiter de ce séjour.

Je me suis fait des copains. Et une des copines. ♡

Vous avez sollicité financièrement notre école. Les enfants et moi vous adressent tous leurs très sincères remerciements. Cela permet à ces enfants de vivre des moments forts, riches et inoubliables. Ils vivent l'expérience d'un séjour parfaitement encadrés par une équipe d'animateurs compétents et dynamiques. Je vous remercie pour cette aide que vous attribuez à ceux qui en ont le plus besoin.
Sébastien - Jour Marie

Le séjour était superb bien dont j'ai fait une du poney et était très bien de se faire des amis comme Inès.
Lisa.

Salomé Idée

Sommaire

09 RAPPORT MORAL

13 RAPPORT D'ACTIVITÉ

57 RAPPORT FINANCIER

L'année 2015 en un clin d'œil

L'ANNÉE 2015 DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR a été ponctuée par des rendez-vous tant institutionnels que festifs. Tous ont en commun de tendre à la réalisation de nos missions et de rappeler le message que la JPA porte depuis sa création : les vacances et les loisirs doivent être reconnus comme des temps éducatifs complémentaires à celui de l'école et à celui des familles.

Cette année aura été marquée par le Congrès de Saint-Étienne les 23 et 24 juin 2015 où de nombreux messages politiques forts ont été portés. Ils sont le résultat d'une co-construction dont nous pouvons, en tant que confédération, nous réjouir et encourager pour nos actions futures. Ces messages revendiqués au plus haut niveau donneront à notre structure un ancrage déterminant au sein de la société française. Ils aboutissent à un constat simple : la Jeunesse au Plein Air est réellement de son temps ; elle a su accompagner l'histoire du développement des colonies de vacances et continuera de le faire.

JANVIER
- Lancement de la 70e Campagne de solidarité
- Publication du Spécial directeur 2015
- Lancement du nouveau site de documentation

FÉVRIER
- Cérémonie officielle organisée le 6 février en présence de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MARS
- Publication du bulletin n° 1 de veille juridique

AVRIL
- Participation à la campagne de communication #InstantColo
- Contribution écrite au Rapport sur l'engagement citoyen et appartenance républicaine
- Concours Tati

MAI
- Le 19, organisation d'une journée sur les mixités sociale, culturelle et territoriale, à Paris
- Publication du bulletin n° 2 de veille juridique

JUIN
- #Génération CampColo
- Course des héros
- Congrès de Saint-Étienne

JUILLET

- Le 22, proposition de loi (n° 3024) instituant un statut de volontaire de l'animation
- Lire en short
- Début de l'opération « colos pour tous »

SEPTEMBRE

- Partenariat avec l'École des Gobelins
- Publication du bulletin n° 3 de veille juridique

OCTOBRE

- Réunion annuelle des présidents et secrétaires généraux des comités et des unions, le 7

NOVEMBRE

- Publication du livret « Colos et centres de loisirs – Favorisons les mixités – 15 propositions aux élus »

DÉCEMBRE

- Publication du bulletin n° 4 de veille juridique
- Produit partage (des cartes de vœux) avec TBS

Chiffres clés de l'année 2015

70 ANS
D'EXISTENCE AU SERVICE DU DÉPART EN VACANCES

1 200
BÉNÉVOLES
AU SERVICE DE NOS MISSIONS

28 187
D'ENFANTS PARTIS EN SÉJOURS COLLECTIFS

DONT

8 587
ENFANTS EN COLOS

19 600
ENFANTS EN CLASSES DE DÉCOUVERTES OU COLO HANDICAP

2 082 717
EUROS D'AIDES ATTRIBUÉES PAR LA JPA

+

1 025 938
EUROS D'AIDES ATTRIBUÉES PAR NOS COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

UTILISATION DES RESSOURCES COLLECTÉES

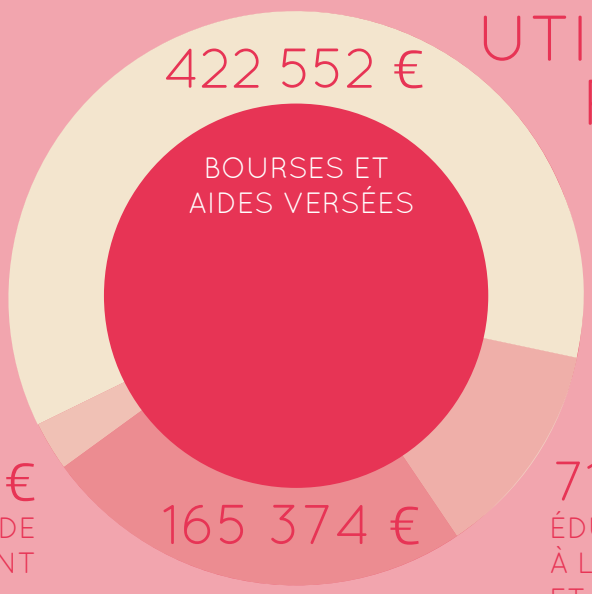

11 325 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT

71 029 €
ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ

FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Pour une vision complète des comptes, voir page 53 et suivantes

Nos missions

AIDER FINANCIÈREMENT AU DÉPART

La Jeunesse au Plein Air développe de nombreux dispositifs afin de favoriser le départ de tous les enfants en colonies de vacances, centres de loisirs et classes de découvertes.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

Lutter contre les inégalités passe par une meilleure intégration de tous les jeunes au sein des accueils collectifs de mineurs.

INFORMER

La Jeunesse au Plein Air est un espace d'informations, d'échanges et de recherches.

VALORISER LES ACM

La Jeunesse au Plein Air agit auprès des pouvoirs publics pour que les colonies de vacances et les centres de loisirs soient reconnus comme des temps éducatifs complémentaires à ceux de l'école et des familles.

ORIGINE DES RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

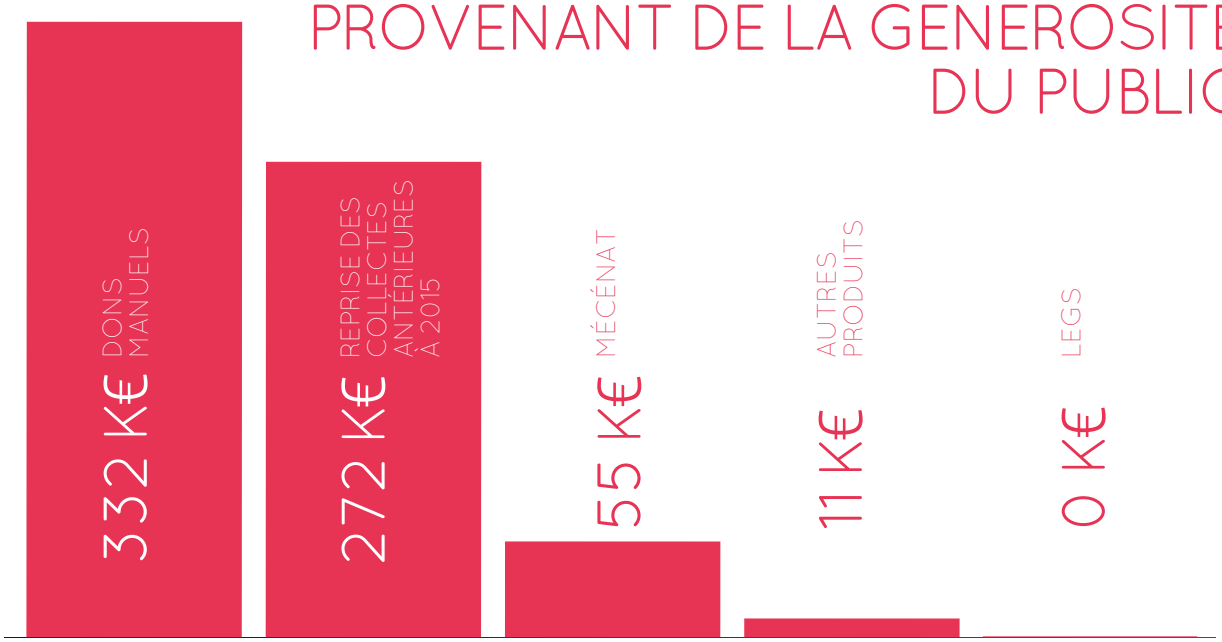

Conseil d'administration

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT
M. DURAND JACQUES
PERSONNALITÉ

VICE-PRÉSIDENTS
M. CHEVALIER CHRISTIAN
SYNDICAT DES ENSEIGNANTS – UNSA

MME BATHIANY AGNÈS
FGPEP

M. DESCHAMPS JEAN-KARL
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

M. ZIAN SAAD
EEDF

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
M. RENAULT YANN
LES FRANCAS

SECRÉTAIRES ADJOINTS
M. DEBOEUF FABRICE
CEMEA

M. RODOLPHE LEGENDRE
UCPA

TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE
MME HARSTER ANNE-MARIE
MGEN

TRÉSORIER ADJOINT
M. BERNARDI LAURENT
SNUIPP-FSU

ATTACHÉS PERMANENTS
M. BADER FRANCIS
LA JPA HAUTE-MARNE

M. BOURDIN JEAN-CLAUDE
LA JPA AISNE

Parole d'élue

« L'éducation, la solidarité et le vivre ensemble sont au cœur de la responsabilité de la MGEN et nous sommes depuis toujours engagés avec la communauté éducative. L'école et les expériences de vie collective, dans la mixité sociale, ont toujours représenté pour moi un formidable enrichissement. Mon mandat au CA de la JPA me permet de contribuer à ouvrir de telles expériences aux générations qui construisent l'humanité de demain. »

Anne-Marie Harster (trésorière générale)

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. ADAM DENIS
UNSA EDUCATION

M. BARRILLON PHILIPPE
FCPE

M. CHALLA JEAN
FOEVEN FÉDÉRATION DES AROEVEN

MME DAVY MARIE-LAURE
FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE

M. DUFRESNE JACQUES
LA JPA NORD-PAS-DE-CALAIS

MME FAËS FRANÇOISE
LA JPA ISÈRE

M. LANNES ALBERT
LA JPA SEINE-MARITIME

M. MARCHAND BERNARD
DDEN

M. MOREL JEAN-MARIE
LA JPA PAYS-DE-LA-LOIRE

M. MUNIER JEAN-MARIE
APAJH

M. NOËL MATTHIEU
LMDE

M. PRIEUR CHRISTIAN
LA JPA CANTAL

M. RENAUDIN THIBAULT
AFEV

M. RIO ROBERT
PERSONNALITÉ

MME SALVADOR ARMELLE
LA JPA HAUTE SAÔNE

MME SINGER BIANCHI EVA
LA JPA MEURTHE ET MOSELLE

M. SUAREZ JOSÉ
PERSONNALITÉ

M. TAGUEL GILLES
LA JPA MEUSE

M. THUBERT BORIS
SNES-FSU

MEMBRES D'HONNEUR

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

BEST FRANCINE
PERSONNALITÉ

NIQUE CHRISTIAN
PERSONNALITÉ

TESTU FRANÇOIS
PERSONNALITÉ

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL D'HONNEUR

GEVREY MICHEL
PERSONNALITÉ

TRÉSORIERS GÉNÉRAUX D'HONNEUR

BOGAERT RENÉ
PERSONNALITÉ

DAVAL ROLAND
PERSONNALITÉ

GARREAU GÉRARD
PERSONNALITÉ

THOMAS GILLES
PERSONNALITÉ

TRÉSORIER ADJOINT D'HONNEUR

SERPOUEY YVAN
LA JPA LOIRE

©DR

Rapport moral

10 RAPPORT MORAL
PAR JACQUES DURAND

Rapport moral

par Jacques Durand,
Président de la JPA

Chers amis,

Comme chaque année, nous voici réunis en assemblée générale afin de nous prononcer sur les rapports d'activité et financier et de déterminer les perspectives de développement de notre confédération. Mais avant d'évoquer les différents dossiers qui ont caractérisé notre vie institutionnelle et militante, comment ne pas évoquer les drames inqualifiables qui ont ouvert et clos l'année 2015 ? L'attentat terroriste du 7 janvier contre Charlie Hebdo, suivi de la fusillade de Montrouge puis de la prise d'otages du magasin Hyper Cacher et enfin les différents attentats du 13 novembre à Paris ont singulièrement ensanglanté et endeuillé la France. Au-delà des nombreux morts et blessés que la Jeunesse au Plein Air, avec tous les mouvements d'éducation populaire, a déploré avec émotion, ce sont aussi nos valeurs républicaines du vivre ensemble qui ont été frappées, au premier rang desquelles la laïcité et la citoyenneté.

C'est dans ce contexte singulier de fragilisation des liens interhumains, de repli sur soi, de peur de la différence que les bénévoles et militants de notre confédération ont dû œuvrer. L'accueil des migrants et de leurs enfants fut à cet égard symptomatique. Nous vivons et agissons dans le pays des droits de l'Homme, mais année après année, chacun peut observer des comportements révélateurs de discriminations à l'égard de personnes ou de groupes, compte tenu de leur origine, de leur religion, de leur race, de leur sexualité, de leur handicap.

Plus que jamais, avec l'appui des 43 organisations qui sont membres de la JPA, nous avons réaffirmé la place des loisirs éducatifs et des séjours collectifs dans la société que nous appelons de nos vœux : une société fière de sa République, libre de tout dogme, riche de sa citoyenneté, généreuse et solidaire. En complémentarité des apprentissages développés au sein de la famille et de l'école, les colonies de vacances constituent de véritables creusets du vivre ensemble.

C'est avec cet objectif que, le 20 avril 2015, en présence de jeunes en formation BAFA, Jean-Karl Deschamps pour la Ligue de l'Enseignement, Patrick Drouet pour l'UNAT et moi-même pour La JPA avons accompagné le ministre Patrick Kanner à Saint-Grégoire, en Ille-et-Vilaine, pour le lancement officiel de la campagne « #Instantcolo ». À l'heure d'une baisse des départs en séjours collectifs, cette initiative gouvernementale, plus que jamais d'actualité, présente le bénéfice renouvelé de valoriser des ambitions que la Jeunesse au Plein Air porte depuis 1938. Ainsi, dans le cadre des deux premiers comités interministériels à l'égalité et la citoyenneté, l'année 2015 a permis à la JPA de faire connaître ses actions en matière de mixité sociale dans les colonies de vacances et de participer à la campagne ministérielle de communication.

Dans le prolongement de ces actions, nous avons également interpellé les élus pour que, lors de leur mandat parlementaire, ils puissent faciliter les mixités dans les ACM. À cet effet, 15 propositions de la JPA leur ont été transmises. De même, la confédération a adopté de nouveaux critères pour les aides au départ sur l'ensemble du territoire ; le rapport d'activité en fournira les informations nécessaires. Mais, ces accueils collectifs de mineurs ne peuvent atteindre leurs objectifs que

grâce à l'engagement des jeunes dans l'animation. Malgré le souhait de l'État de favoriser la participation volontaire des jeunes, malgré nos sollicitations depuis 2013, la reconnaissance de cet engagement n'existe pas encore. Il convient, aux uns et aux autres, de poursuivre les efforts de persuasion.

Comme ont pu le montrer certains échanges à l'occasion de différentes rencontres ou lors du Congrès de Saint-Étienne les 23 et 24 juin, les évolutions internes et les actions à l'extérieur de la Jeunesse au Plein Air ne se font pas sans difficultés. Parmi celles qui font résonance, il faut citer : le faible engagement des équipes enseignantes dans la campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté, la grande disparité des résultats de la collecte d'un département à l'autre, le décalage qui se créé, au fil du temps, entre le siège national et les comités départementaux (salariés d'un côté, militants de l'autre), la professionnalisation des associations nécessitant de plus en plus de disponibilités et de moyens, des relations entre confédérés parfaites dans certains cas, difficiles dans d'autres, un trop rapide développement des nouvelles technologies et des procédures, un engagement bénévole qui s'amenuise chaque année davantage... L'idée a donc germé de revisiter la manière de répondre à nos missions, d'échanger sur toutes ces questions, de mieux travailler ensemble. Avec l'association Nov'Impact, l'année 2016 sera la concrétisation de cette idée.

«... des enjeux demeurent très présents : la poursuite harmonieuse de notre projet stratégique, la pérennité de nos ressources pour conforter et garantir le développement de nos missions. »

C'est aussi au nom de la clarification de nos missions et de la mise en œuvre de notre projet stratégique, à savoir favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs collectifs pour tous les enfants et les jeunes que, le 17 décembre, notre assemblée générale a décidé de céder son complexe médico-social Jacques Besse à l'APAJH, association membre de notre confédération et de notre conseil d'administration.

Sur un site de 25 hectares, dans un cadre verdoyant, ce complexe, géré par la JPA depuis un demi-siècle, offre une diversité d'établissements d'accueil :

- établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ;
- service d'accompagnement et d'insertion sociale (S.A.I.S.) ;
- services d'accompagnement à la vie sociale (S.A.V.S.) ;
- foyer d'accueil spécialisé (F.A.S.) ;
- foyer de vie (FDV) ;
- maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) ;
- foyer d'accueil médicalisé (F.A.M.).

Ces 7 établissements, autonomes les uns des autres, accueillent des personnes adultes en situation de handicaps physique, mental ou psychique. Permettez-moi, au passage, de saluer nos 300 salariés – direction, cadres, administratifs, éducateurs, personnels participant aux soins, personnels d'entretien – qui œuvrent chaque jour au bien-être des 260 résidents. En 2016, ces 7 établissements vont poursuivre leurs missions respectives au sein du réseau de la Fédération des APAJH. Faut-il le rappeler, cette association créée en 1972, est réputée pour son professionnalisme et la solidité financière de sa gestion. Partageant nos valeurs de laïcité, citoyenneté et solidarité, la Fédération des APAJH offrira à nos salariés du complexe de plus grandes possibilités de développement personnel et professionnel, notamment en matière de formation, de veille juridique, d'évolution, de mobilité.

En conclusion, dans le droit fil de l'année 2015 et à l'aube d'un avenir politique et social porteur d'incertitudes, des enjeux demeurent très présents : la poursuite harmonieuse de notre projet stratégique, la pérennité de nos ressources pour conforter et garantir le développement de nos missions. Dès aujourd'hui, il nous faut trouver de nouveaux leviers pour permettre le départ en séjours collectifs de davantage d'enfants... ces enfants qui seront, au sein d'une France solidaire, les citoyens autonomes et responsables de demain.

©DR

Rapport d'activité

15 VALORISER LES APPORTS ÉDUCATIFS DES VACANCES ET DES LOISIRS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

23 FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS LES ENFANTS AUX SÉJOURS COLLECTIFS

37 ÊTRE UN LIEU D'EXPERTISES, D'ÉCHANGES ET DE RESSOURCES

47 LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

51 LE COMPLEXE MÉDICO-SOCIAL JACQUES BESSE

Des activités à l'image de la JPA : généreuses, nombreuses et militantes

par Anne Carayon,
Directrice générale de la JPA

2015 est une triste année. Elle nous a rappelé combien il était important d'être solidaire et de construire le vivre ensemble. À l'heure où notre République est blessée, où la guerre fait fuir des milliers de migrants, la Jeunesse au Plein Air a réaffirmé la place de l'éducation et des espaces collectifs : colonies de vacances, centres de loisirs sont des lieux où l'on apprend à se connaître, à partager, à se respecter, où l'on s'engage.

C'est ce qui a guidé l'adoption d'une résolution lors du congrès à Saint-Étienne au mois de juin 2015 afin de rappeler que tous les enfants y compris ceux en situation irrégulière devaient être accueillis en colonies de vacances.

La JPA a également décidé d'accompagner cette déclaration politique par l'engagement de 500 000 € afin d'agir concrètement aux côtés de l'Éducation nationale. 2015 a permis de construire ce projet : permettre aux enfants des académies de Créteil ou de Marseille, participant à « École Ouverte » de partir une semaine en colonie avec une organisation membre de la JPA. Les premiers départs auront lieu dès le mois de juillet 2016.

En 2015, la JPA a accompagné 28 000 enfants pour un départ en colonies de vacances ou en classes de découvertes. Donateurs, nouveaux ou fidèles, établissements scolaires, partenaires et mécènes nationaux et locaux, se sont associés à nous pour cette belle action.

2015 a aussi été l'occasion d'échanges, de veille et de mise en place de nouveaux outils. La confédération s'est mobilisée pour sensibiliser les élus, les prescripteurs et les organisateurs à la question des « mixités » dans les accueils collectifs de mineurs. Elle leur a proposé de nouveaux supports : bulletin de veille juridique, site documentaire, outils pédagogiques pour les enseignants.

En 2015, la JPA a choisi un nouveau logo. Les élèves de l'École des Gobelins nous ont accompagnés dans cette démarche.

Toutes ces actions reposent sur l'engagement des personnes qui font vivre le projet de la JPA et partage ses valeurs.

Merci aux membres de la confédération, comités départementaux, unions régionales, organisations confédérées.

Merci aux membres du conseil d'administration.

Merci enfin à l'équipe salariée.

1. Valoriser les apports éducatifs des vacances et des loisirs en accueil collectif de mineurs

Afin de réaffirmer la place des colonies de vacances dans l'apprentissage du vivre ensemble, la JPA soutenait la campagne de communication #InstantColo, lancée en avril. Elle a permis de rappeler qu'en 2015, 1,3 million d'enfants ont été accueillis dans 42 500 colos et que 55 000 animateurs ont été formés pour encadrer les séjours.

En mai, la Jeunesse au Plein Air organisait une journée d'étude afin de sensibiliser les acteurs et les élus à l'importance de ces espaces de mixité que sont les accueils collectifs de mineurs.

En mars, la JPA produisait une contribution écrite à destination de la « Commission Bartolone » sur l'engagement citoyen et l'appartenance républicaine. En avril, M. Claude Bartolone remettait au Président de la République son rapport « Engagement citoyen et appartenance républicaine ».

1.1 Participer à la campagne #InstantColo

La campagne #InstantColo, initiée dans le cadre du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) a été lancée le 20 avril 2015 à l'occasion du déplacement de M. Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, lors d'un stage BAFA organisé en Ile-et-Vilaine par la Ligue 35.

Après l'avoir réclamée durant des années, la Jeunesse au Plein Air était satisfaite de la mise en œuvre d'une telle campagne et très naturellement, en tant que partenaire incontournable, était pleinement associée.

DES FAITS ET DES CHIFFRES

« Les colos n'ont pas le vent en poupe ». Entre 2007-2008 et 2013-2014 le nombre de séjours a considérablement diminué, passant de 48 000 à 42 500. Le nombre d'enfants est également en constante diminution : 1,3 million d'enfants accueillis en 2013-2014 contre 1,5 million en 2007-2008.

Pourtant poursuit le ministre de la Jeunesse et des Sports : *« Les colonies de vacances, c'est la rupture avec le quotidien, c'est une respiration indispensable, une évasion salutaire. On y fait des rencontres, on apprend à vivre avec les autres, on s'amuse. On acquiert des compétences pour devenir grand, on récolte des souvenirs avant de devenir vieux ».*

Ce constat était porté depuis longtemps par les organisations membres de la JPA, il était désormais relayé au niveau ministériel. Dans un communiqué commun l'UNAT et la JPA tenaient à saluer cette campagne de communication et assuraient qu'elles seraient des « relais actifs » du message positif véhiculé.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CAMPAGNE

La campagne de communication s'est caractérisée par :

- des visuels (affiches, bannières…) ;
- des vidéos représentatives de l'esprit « colo » ;
- un concours InstantColo *via* Twitter permettant aux jeunes de partager leurs souvenirs de colos ;
- un espace dédié sur le site du ministère de la Jeunesse ;
- des infographies.

La JPA insistait sur les axes de la campagne : le plaisir (*« En colo, je m'amuse »*) et la découverte (*« En colo, je change d'air»*).

GÉNÉRATIONCAMPCOLO : NOUVELLE FORME DE COLOS

Le ministère chargé de la Jeunesse décidait, par la suite, de lancer un appel à projet baptisé « *GénérationCampColo* ». La JPA, là encore partenaire, relayait le message de sa confédération : « *toute une génération en colos !* »

Plus précisément, le gouvernement souhaitait « *favoriser des lieux et pratiques innovants pour des nouvelles formes de séjours accessibles à tous et mettant en œuvre les mixités* ».

Au final, 51 projets, sur les 80 déposés, étaient retenus. De nombreux concernaient notre réseau : les PEP, la Ligue de l'enseignement, l'UCPA, l'AROEVEN, les EEDF, etc.

DEUXIÈME APPEL À PROJET

Un deuxième appel à projet GénérationCampColo était lancé afin de favoriser la mixité sociale. Il concernait les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël 2015 ainsi que celles de l'Hiver 2016.

1.2 Sensibiliser les élus et les pouvoirs publics

1.2.1 Journée d'étude du 19 mai 2015 sur les mixités sociale, culturelle et territoriale : enjeu républicain, ambition des colos et des centres de loisirs

POURQUOI ORGANISER UNE TELLE JOURNÉE D'ÉTUDE ?

Une étude de l'Ovlej datée de 2014 avait soulevé la question des mixités au sein des colonies de vacances. Elle mettait en évidence la diversité des attitudes des parents face à celle-ci. En 2015 la JPA poursuivait ce débat sur les mixités en organisant une grande journée d'étude le 19 mai 2015.

En s'adressant aux prescripteurs que sont les collectivités locales et les comités d'entreprises, aux financeurs, aux pouvoirs publics, la JPA posait les questions suivantes :

- Est-ce que nous partageons la conviction que la mixité des publics est une richesse et un enjeu républicain ?
- Si tel est le cas, comment allons-nous ensemble rendre effective cette mixité dans les séjours de vacances et les centres de loisirs ?

LE CONTENU DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE

La journée du 19 mai s'organisait autour d'une table ronde le matin avec pour thème « *Favoriser la mixité sociale, culturelle et territoriale dans les accueils collectifs de mineurs : quelles politiques et quelles actions ?* » et, l'après-midi, quatre ateliers débats :

- Communication et mixité sociale : quel message sur la mixité sociale vers les prescripteurs et vers les familles ? Quelles stratégies de communication mettre en place ?
- Mettre en place la mixité sociale : quelles stratégies opérationnelles mettre en œuvre entre organisateurs et prescripteurs pour organiser la mixité sociale dans les accueils collectifs de mineurs ?
- Lever les obstacles socio-culturels : comment accompagner les publics les plus éloignés vers les séjours collectifs ?
- Lever les obstacles économiques : quelles politiques d'aides financières pour le départ en colos des enfants issus des familles défavorisées et des classes moyennes ?

Les accueils collectifs de mineurs sont l'un des derniers lieux où les jeunes de tous milieux et de tous horizons se rencontrent, échangent et s'enrichissent mutuellement de leurs différences. En permettant à tous les enfants de vivre durant leur temps libre un projet collectif, les colonies et les centres de loisirs participent à la construction d'une société plus solidaire, égalitaire et fraternelle.

15 PROPOSITIONS AUX ÉLUS

Analyses, constats et propositions issues de cette journée ont permis la publication d'un livret à destination des élus intitulé « Colos et centres de loisirs – Favorisons les mixités – 15 propositions aux élus », en novembre 2015.

Ce document porte de nombreux constats concernant notamment les inégalités économiques. La dégradation du pouvoir d'achat des familles rend l'accès aux séjours collectifs plus difficiles notamment pour les classes moyennes (entre 1 500 € et 3 000 € mensuels). Le coût d'un séjour en accueil collectif s'élève en moyenne à 500 euros par semaine.

Le livret souligne également la « faiblesse » de l'accès aux aides et à l'information.
Le document relève encore que l'implantation des centres de loisirs favorise au final un « entre soi ».
Enfin, le texte note l'attitude « réservée » des parents face aux mixités, à la différence des adolescents qui eux sont plus ouverts.

De ces constats, la JPA fait 15 propositions. On relève par exemple l'idée de créer une aide de 250 euros par séjour et par colo sous forme de « chèque colo », ou un compte épargne colo, de mettre en place un guichet unique d'information ou encore de proposer des « mini-camps » accueillant des enfants des centres de loisirs issus de différents quartiers ou communes.

1.2.2 Contribution écrite sur l'engagement citoyen et appartenance républicaine

À la suite des attentats du mois de janvier 2015 et dans le prolongement du grand élan des marches républicaines des 10 et 11 janvier, le Président de la République avait confié, notamment au Président de l'Assemblée nationale, une mission de réflexion sur l'engagement citoyen. Parallèlement aux auditions parlementaires, différents acteurs ont été sollicités pour élaborer une contribution écrite, poser un diagnostic sur le sentiment d'appartenance républicaine et le rôle civique de l'engagement et ainsi que de formuler des propositions concrètes.

C'est dans ce cadre que la Jeunesse au Plein Air a été sollicitée pour une contribution portant nos propositions que nous avons souhaitées concrètes et opérationnelles. Elles sont au nombre de trois.

1RE PROPOSITION : POUR UNE GRANDE LOI « UNIVERSELLE » DU VOLONTARIAT

Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre afin que toutes les formes d'engagement soient reconnues.

Entre le bénévolat (libre et gratuit) et le salariat (issu du contrat de travail), une place doit être faite au volontariat, au sens large du terme, reconnaissant l'engagement citoyen, librement consenti, indemnisé, qui ne soit pas assujetti aux règles du Code du travail, ni de la fonction publique, reconnu dans un cadre juridique universel.

Il existe depuis longtemps des pratiques sociales et citoyennes initiées dans des organisations à but non lucratif qui s'apparentent à des formes de volontariat. Seule une grande loi universelle qui reconnaît le volontariat comme une forme d'engagement pour la jeunesse et à tous les âges de la vie, serait à la hauteur des défis à relever.

2E PROPOSITION : POUR UN VOLONTARIAT UNIVERSEL AU BÉNÉFICE DES JEUNES QUI S'ENGAGENT DANS UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR (ACM)

Aux côtés de l'école et de la famille, les ACM constituent le troisième pilier porteur des valeurs éducatives afin de favoriser le « vivre ensemble », la mixité sociale et la prise de responsabilités de jeunes qui encadrent d'autres jeunes. Par leur engagement, ils permettent à des millions d'enfants de bénéficier de loisirs et de partir en séjours durant les vacances.

Aujourd'hui, en l'absence d'une grande loi universelle du volontariat, cet engagement des jeunes n'a ni reconnaissance institutionnelle et politique, ni d'ancrage juridiquement solide.

Pourtant, cette forme d'engagement occasionnel des jeunes dans les ACM représente une étape importante dans un « parcours citoyen ». Elle permet notamment :

- de construire sa personnalité ;
- de gagner en responsabilité ;
- de se forger une identité citoyenne ;
- de favoriser un apprentissage de la relation éducative ;
- de permettre aux jeunes volontaires de vivre une étape dans l'accession du monde des adultes.

L'engagement citoyen dans l'animation socioéducative doit donc trouver un élan dans la loi française avec un statut juridique adapté et protecteur, au sein d'un volontariat universel, ou service universel souhaité par le Président de la République.

De manière plus pragmatique, ce volontariat universel pourrait intégrer toutes les formes de volontariat avec les principes et éléments constitutifs suivants :

- une charte nationale du volontariat universel ;
- un engagement non obligatoire sur un temps limité, tout au long de la vie ;
- une formation assurée ;
- un engagement pour les organismes sans but lucratif ;
- un volontariat indemnisé ;
- une protection sociale et des droits à la retraire.

3E PROPOSITION : POUR UN VOLONTARIAT UNIVERSEL VALORISÉ DANS LE PARCOURS DES JEUNES

La visibilité et la légitimité du volontariat universel issue d'une « grande loi » passent également par la reconnaissance du volontariat dans le parcours scolaire et universitaire des jeunes. Il peut se matérialiser sous de multiples formes, et à titre d'exemples :

- points supplémentaires pour un diplôme ou une formation ;
- admissibilité dans certaines écoles ;
- unités capitalisables et transférables (ECTS : European Credit Transfer System) dans un module universitaire ou autre formation.

1.2.3 Proposition de loi instituant un statut de volontaire de l'animation

Nos députés (notamment Bruno LE ROUX, Hervé FÉRON, Michel MÉNARD, Patrick BLOCHE, Régis JUANICO – plus 150 signatures au total), déposaient le 22 juillet 2015 une proposition de loi (n° 3024) instituant un statut de volontaire de l'animation.

Afin de préserver le modèle original d'organisation des colonies et séjours de vacances, le texte vise à mettre en place un véritable statut du volontariat de l'animation, permettant de sécuriser l'organisation des séjours collectifs et de garantir à tous leur accessibilité sur le plan financier. L'instauration d'une nouvelle modalité de volontariat correspond à une forte demande de ce secteur qui emploie actuellement 200 000 jeunes animateurs, telle qu'elle a pu être identifiée au cours de la mission d'information parlementaire sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs en 2013, ainsi que dans le rapport du député Yves Blein sur la simplification administrative et réglementaire pour les associations.

Dans le compte-rendu de septembre 2015 rédigé par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) portant sur le bilan des accueils collectifs de mineurs de l'été 2014, le ministère, en réponse au organisateurs et à la Jeunesse au Plein Air, a rappelé que :

« Le CEE est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs (…). Un chantier pourrait être ouvert pour simplifier ce dispositif en lien avec tous les acteurs concernés. Cette préoccupation pourrait s'inscrire dans le cadre du choc de simplification souhaité par le Président de la République ».

1.3 Valoriser les apports éducatifs au niveau des territoires

Les comités locaux de la JPA se mobilisent afin de sensibiliser tous les acteurs à l'apport éducatif des accueils collectifs de mineurs. Pour ce faire, ils organisent des conférences, diffusent des supports papiers, participent à des colloques. Quelques exemples de nos actions locales...

JPA 10

Organisation de la Journée Oval'Cup solidaire le 7 mai 2015. En partenariat avec 2 clubs de rugby locaux, le comité JPA a organisé une journée qui a réuni plus de 300 enfants des ACM, autour du thème de la solidarité.

JPA 26

Participation à un colloque sur les accueils collectifs de mineurs au conseil départemental de la Drôme le 14 novembre 2015.

JPA 40

Diffusion d'un catalogue vacances été commun aux trois organisateurs laïques landais (Ligue enseignement, Pupilles, Francas).

JPA 38

Informations adressées aux écoles via les IEN afin de relayer les messages JPA.

JPA 62

Demi-journée d'information à l'ESPÉ d'Outreau. Présentation du Comité Départemental de la Jeunesse au Plein Air.

JPA 31

Intervention dans les maisons de solidarité du Conseil départemental et dans les centres CAF pour présenter la JPA et les aides.

Intervention à L'ESPÉ pour présenter la JPA et les aides.

JPA 18

Sur proposition du DASEN, la JPA 18 a bénéficié d'un temps de parole pour présenter ses valeurs, ses objectifs et ses actions lors des réunions initiées par les IEN du département avec les directeurs d'école de leur circonscription.

Un « 4 pages » regroupant les différentes destinations possibles est diffusé à l'ensemble des établissements scolaires, écoles et collèges, par les services départementaux de l'Éducation nationale.

La JPA 18 est intervenue lors des Assises de l'Ecole pour les valeurs de la République, le 10 avril 2015 à Saint-Amand-Montrond.

JPA 34

Organisation des 2e rencontres départementales de la solidarité et de la citoyenneté au complexe sportif Raymond Boisset de Saint André de Sangonis. 250 élèves présents : classes de CE1, CE2 ou CLIS

JPA 70

Participation à une journée de formation des directeurs d'écoles nouvellement nommés ; elle s'est déroulée le 2 juillet : apport éducatif des séjours vacances collectives et Campagne de solidarité de la JPA.

JPA 974

Organisation des samedis pédagogiques de la JPA afin de proposer aux animateurs des modules de formation continue. 3 modules en 2015 : Liberté, laïcité, pour répondre à la parole des enfants et des jeunes ; La pédagogie du jeu en ACM ; Les activités scientifiques et l'éducation au développement durable.

JPA 71

Diffusion d'un catalogue des séjours proposés dans le cadre de l'opération 1ers départs avec le soutien du Conseil départemental 71, la CAF, la DDCS 71.

JPA 67

Forum du 28 mai 2015 à la Bresse en partenariat avec les Unat Alsace et Lorraine : les accueils et les séjours collectifs : une chance pour les hommes et les territoires.

Forum « Les classes de découvertes en fête », au Champ du feu, le 6 février 2015, en partenariat avec l'AJA.

JPA 52

Participation à la commission *« charte qualité des ACM en Haute Marne »* avec la CAF, la MSA, DDCSPP, le Conseil départemental, et à l'organisation de la *« journée des A.C.M »*.

JPA 59

Ateliers et conférence à l'ESPÉ de Villeneuve d'Ascq : *« partir en classe de découverte ou séjour éducatif »*. 80 enseignants stagiaires en juin 2015

JPA 59

Information dans le bulletin départemental MGEN du Nord. Présentation et remise d'un dossier en Conseil d'IEN.

JPA 81

A l'ESPÉ d'Albi, formation des master 1 : stages perlés. Stagiaires réparties dans 12 associations (dont 10 adhérentes à la JPA 81).

Formation Master 2 : une journée dans un centre appartenant à une association confédérée sur le thème du départ en séjours éducatifs (classes de découvertes).

Participation à un forum sur le handicap organisé par la CAF.

JPA 92

Partenariat, avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine. Treizième opération *« premier départ en centre de vacances »* : 176 enfants et adolescent(e)s ont pu en profiter.

© DR

2. Favoriser l'accès de tous les enfants aux séjours collectifs

En 2015, la JPA fêtait les 70 ans de sa campagne. Le coup d'envoi était donné à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée le 6 février 2015 au ministère de l'Éducation nationale en présence de la Ministre Madame Najat Vallaud-Belkacem.

Sensibilisée par une actualité brûlante, notre confédération, lors de son Congrès à Saint-Étienne le 23 et 24 juin 2015, réaffirmait avec force dans un document d'essence politique sa volonté de faire partir tous les enfants en vacances y compris ceux en situation administrative précaire.

Enfin, la JPA, soutenue par de nombreux partenaires, mène avec l'ensemble de son réseau les opérations « départs en colos ». Le partenariat JPA-ANCV permet d'attribuer de nombreuses aides pour le départ en séjours scolaires.

2.1 Campagne de solidarité

2.1.1 Pourquoi cette campagne ?

Dès son origine, la Jeunesse au Plein Air a su organiser avec la Campagne de solidarité une collecte au sein des établissements scolaires publics du premier et du second degrés.

LA CAMPAGNE POURSUIT 3 OBJECTIFS

1. Sensibiliser les élèves à la solidarité et au droit aux vacances pour tous les enfants.

La campagne est l'occasion pour les élèves de prendre conscience des inégalités face au départ en vacances et de l'importance d'être solidaire. De l'école primaire au lycée, les enseignants sensibilisent leurs élèves à cette thématique en utilisant les outils pédagogiques de la JPA.

Chaque année, en France, près de trois millions d'enfants ne partent pas en vacances dont deux millions ne quittent pas leur domicile, ne serait-ce une nuit.

2. Mener une action concrète de solidarité avec sa classe ou son établissement scolaire.

Dans les établissements scolaires, les élèves se mobilisent pour collecter des fonds afin d'aider d'autres enfants exclus des vacances à partir en séjour collectif. Mener la Campagne de solidarité permet aux élèves de prendre des initiatives, de s'engager concrètement dans une action de solidarité. C'est un projet fédérateur au sein d'une classe ou d'un établissement scolaire qui contribue souvent à *« garantir un climat scolaire serein »*.

La grande majorité des projets académiques encouragent la mise en place de telles actions permettant de *« créer les conditions du bien vivre ensemble »* et ainsi *« assurer la sérénité de la vie scolaire »*.

3. Attribuer des aides financières pour le départ en colonies de vacances.

Les sommes collectées au sein des établissements scolaires sont gérées par les comités départementaux de la JPA puis redistribuées sous forme de bourses pour le départ en séjour de vacances. Ces bourses viennent compléter les aides apportées par d'autres organismes.

©DR

2.1.2 L'engagement du ministère de l'Éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

La Campagne de solidarité se fait par délégation du ministère de l'Éducation nationale qui en a confié l'organisation à la JPA depuis 1947. Afin de souligner le lien avec l'Éducation nationale, son lancement national est organisé chaque année au sein même du ministère.

Le lancement de la 70e campagne n'a pas dérogé à la règle. C'est dans la salle des glaces du ministère de l'Éducation nationale, le vendredi 6 février, et en présence de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Najad Vallaud-Belkacem ainsi que de Monsieur Vincent Cocquebert, vice-président de la Jeunesse au Plein Air que la cérémonie a eu lieu.

Lors de son discours, la ministre s'est adressée aux élèves présents pour leur rappeler qu'il était important de pouvoir faire, dès le plus jeune âge, l'expérience de l'ailleurs, source de nouvelles découvertes, d'enrichissements personnels et de plaisirs. Cette expérience représentait pour la ministre un levier certain pour favoriser la mobilité de demain.

Lors de cette cérémonie un film tourné à l'école primaire publique Ruisselet de Reims montrant le travail sur la solidarité des élèves de Monsieur Fold, le directeur de l'école, a été diffusé.

Les élèves de la classe de CE1 de Madame Virginie Julienne de l'école Maurice Denis de Champigny -sur-Marne ont présenté avec les quatre panneaux qu'ils avaient élaborés en classe sur les thèmes de la solidarité et du droit aux vacances sous l'œil attentif et bienveillant de madame la Ministre et de l'ensemble des personnes présentes.

2.1.3 Les outils pédagogiques et les supports de la collecte

Les supports et les ressources pédagogiques proposés par la JPA lors de la Campagne de solidarité répondent à la double mission d'éducation et de collecte.

Nos nombreuses ressources pédagogiques s'appuient sur les programmes et les textes officiels de l'Éducation nationale. Ces documents peuvent être commandés et sont téléchargeables gratuitement sur le site dédié à la campagne www.solidaritevacances.jpa.asso.fr. Ce site permet d'accéder rapidement à toutes les informations concernant la Campagne de solidarité : pourquoi et comment y participer, comment est utilisé l'argent collecté, comment bénéficier des aides attribuées par la JPA.

En 2015, les enseignants ont pu découvrir de nouveaux outils pédagogiques, à savoir :

- les 4 affiches sur « Le temps des vacances » à destination des écoles maternelles.
  Ces affiches abordent le thème des vacances. Elles présentent de nombreuses activités que les enfants peuvent pratiquer en famille ou avec d'autres enfants sous la responsabilité d'animateurs ;
- un 4 pages « GEO Ado » et une vidéo sur les inégalités face aux vacances et les raisons d'agir en partenariat avec les éditions Milan à destination des collégiens.

En partenariat avec Milan Presse ce numéro spécial « GEO Ado » fait le constat que tous les jeunes ne partent pas en vacances et qu'en dépit des lois promulguées en ce sens, les inégalités face au départ persistent. C'est la raison pour laquelle des associations comme la JPA se mobilisent. Ce numéro spécial a été envoyé aux 80 000 abonnés de Milan Presse.

Un « mini-chat » sur le forum de Julie (site des éditions Milans à destination des petites filles) a également été organisé le 20 mai autour du thème « les inégalités du départ en vacances » avec la présence de la JPA afin de répondre aux questions des jeunes internautes.

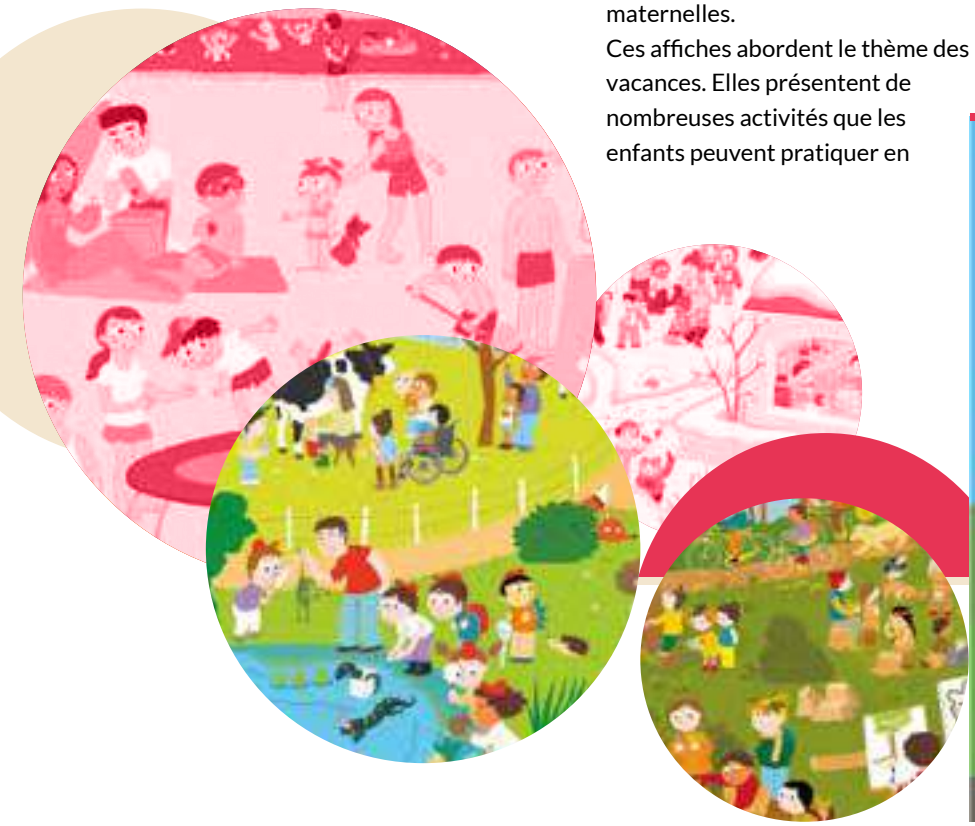

2.1.4 Des comités départementaux mobilisés

La JPA s'appuie sur un réseau de comités départementaux, essentiellement composés de bénévoles, qui organisent la collecte dans leur département. Ces comités sensibilisent les établissements scolaires à la mise en œuvre de la Campagne de solidarité. Ils diffusent le matériel, organisent le lancement officiel de cette action sur leur territoire et mobilisent des donateurs particuliers. Ce sont eux également qui attribuent les bourses pour permettre le départ en colonies de vacances d'enfants et de jeunes de leur département.

Le lancement de la campagne est un événement important dans la vie de chaque comité départemental.

Il se déroule dans un établissement scolaire ou une préfecture. Des élèves accompagnés de leurs enseignants y présentent des projets éducatifs réalisés dans le cadre de la campagne de la JPA, sur le thème de la solidarité. Le plus souvent, sont présents, ou représentés, les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, les préfets, des maires, des conseillers départementaux et régionaux, des responsables d'organisations confédérées. Les lancements bénéficient toujours d'une couverture médiatique locale, par articles de presse le plus souvent, qui permet de faire connaître cette action sur le territoire au plus près des donateurs.

©DR

JPA 12

Lancement de la campagne 2015 à l'école Pendaries de Villefranche de Rouergue avec une classe CLIS de onze élèves.

JPA 18

Le 16 janvier 2015, depuis l'école élémentaire de Nérondes, lancement officiel de la Campagne de solidarité 2015, sous la présidence du DASEN, et en présence d'élus (conseiller régional, conseiller général, maire), de chefs d'établissement, et des représentants des organisations constitutives de la JPA.

JPA 31

Lancement de la Campagne de solidarité le 20 janvier 2015 au Conseil général avec la participation de l'école des 3 chênes de la Salvetat-Saint-Gilles et du collège Cantelauze Fonsorbe.

Seconde présentation de la vignette le 2 février 2015 à la Mairie de Toulouse en présence de l'école Anatole France à Toulouse.

Clôture de la campagne le 5 février 2015 à la Mairie de Tournefeuille avec toutes les écoles.

JPA 10

Lancement de la campagne le 5 février 2015 à l'école de Saint-Léger-près-Troyes en présence de la Directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aube et d'un conseiller général.

JPA 26

Lancement de la Campagne de solidarité le 29 janvier 2015 à la préfecture de Valence en présence notamment du préfet de la Drôme, du vice-président du conseil départemental de la Drôme, de conseillers municipaux de Valence.

JPA 34

Lancement de la campagne le 1er avril 2015 en présence de l'IEN de la circonscription Montpellier Sud. L'école Franck/Dickens et l'accueil de loisirs « Les Aiguerelles » à Montpellier ont remis un chèque à la JPA de l'Hérault.

JPA 15

Lacement de la Campagne de solidarité le 5 février à l'école Jules Ferry à Mauriac en présence de la CAF, de l'inspection de l'Éducation nationale, des élus de la ville et des enseignants.

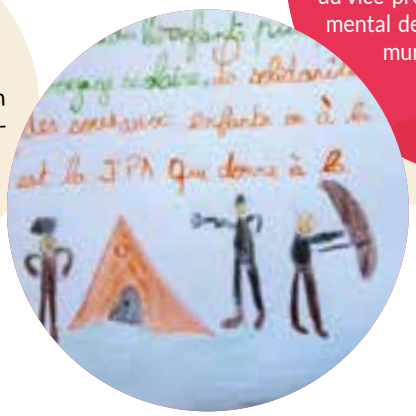

JPA 32

Lancement campagne le 27 janvier à l'école élémentaire Guynemer avec la DASEN, des conseillers départementaux, des représentants des ACEP…

JPA 41

Lancement de la campagne à la préfecture de Blois, le 10 février 2015 présidé par le préfet de Blois et l'Inspecteur académique. Les élèves de l'école de Saint Gervais la Forêt ont assisté à la cérémonie avec leurs enseignants.

JPA 39

Lancement de la campagne dans l'école de Montmorot le 3 février 2015 en présence d'élèves qui ont chanté et ont lu un poème.

JPA 69

Lancement de la 70ème campagne à l'inspection académique le 27 février 2015 en présence d'élèves de CM1-CM2 de l'école publique Jean-Moulin de Vénissieux et d'enseignants.

Le 30 avril 2015 à l'hôtel de ville de Pierre Bénite a été organisée la remise officielle du chèque de la collecte effectuée par le Conseil municipal des enfants.

JPA 56

Lancement le 25 février en présence des représentants des délégués des associations et des partenaires départementaux (CAF, DDJS, CD...).

JPA 42

6 lancements de campagne : à la préfecture le 26 février avec le DASEN, la DDCS, des élèves de l'école de Tardy, à la mairie de Saint-Chamond le 10 février avec l'école Croix Berthaud, à la mairie de Firminy le 20 mars avec l'école Waldeck Rousseau, à la mairie de Saint-Étienne le 7 avril avec l'école la Vivaraize, à la mairie de Roanne le 30 avril avec l'école Matel et à l'école Maternelle de Moingt le 10/04 à Montbrison.

JPA 70

Lancement de la campagne de solidarité le 29 janvier dans les locaux de l'école élémentaire de Longeville à Échenoz-La-Méline, avec notamment la CAF, le conseil départemental, l'inspection académique, etc. Un spectacle autour de la solidarité a été réalisé et présenté par les enfants de l'école.

JPA 59

Présentation de la campagne en conseil d'IEN le 29 janvier 2015 et lancement de campagne le 2 février à l'Ecole Guynemer de Mons en Baroeul : 40 personnes (confédérés, parents d'élèves, enseignants,élusmunicipaux)

JPA 48

Lancement officiel en Lozère le 6 février 2015 la sous-préfecture de la Lozère avec la participation des élèves des écoles publiques de Bédoues, Ispagnac et Florac.

JPA 71

La collecte et les outils pédagogiques ont également été présentés à l'ensemble des directeurs d'école du secteur de Mâcon sud réunis le 23 mars 2015 sous la présidence de l'inspectrice de la circonscription de Mâcon-sud à la cité administrative de Mâcon.

JPA 67

Lancement de la campagne 2015 au collège Grégoire de Tours de Marlenheim le 16 janvier 2015, en présence d'un représentant du recteur et avec la participation des joueurs de l'Etoile Noire, club de hockey sur glace.

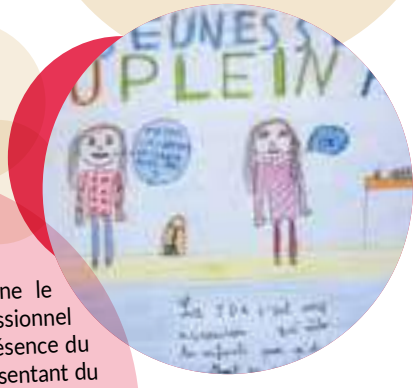

JPA 62

Lancement de campagne dans le Pas-de-Calais le 16 février 2015 à l'école Victor Hugo de Marck en Calaisis, en présence du représentant l'Inspecteur d'Académie, du maire de Marck, de l'IEN de la circonscription d'Audruicq, et des représentants des associations confédérées du Pas-de-Calais.

Les élèves de l'école ont présenté une exposition sur les thèmes de la solidarité et du droit aux vacances.

JPA 90

Lancement de la campagne mardi 3 février à Chatenois-les-Forges. Des élèves ont chanté.

JPA 81

Lancement de la campagne le 2 avril 2015 au lycée professionnel Toulouse Lautrec à Albi en présence du représentant de l'État, un représentant du Conseil départemental et de la DASEN, etc.

Un groupe d'élèves du lycée professionnel a présenté un diaporama montrant l'importance des vacances en toute saison. Une classe de l'école primaire de Saint-Benoît de Carmaux a chanté une chanson sur la solidarité.

2.1.5 Les dons des particuliers et la mobilisation des partenaires

LES DONATEURS INDIVIDUELS

Depuis 2008, la JPA mène une politique de levée de fonds auprès des particuliers. Elle développe une base de donateurs qui soutiennent la confédération. Des courriers sont régulièrement envoyés à ses donateurs pour les informer de la vie de la structure et de ses besoins.

La JPA travaille également à la prospection de nouveaux donateurs par des courriers spécifiques. Des partenaires comme la CASDEN ou des confédérés comme le SE-UNSA ont invité leurs adhérents à nous soutenir Ces prospections ont remporté un franc succès.

Des tracts d'appels à dons ont aussi été diffusés auprès du réseau et dans diverses publications : DDEN, UNSA Éducation, revue « Pour » du FSU, etc.

Plus de 140 nouveaux donateurs ont été sensibilisés à notre cause grâce à la participation de l'association à la Course des Héros en juin 2015 (**3 890 € de collecte**).

DES PARTENAIRES MOBILISÉS

La CASDEN soutient la JPA avec un mécénat financier de **20 000 €** qui concerne l'ensemble des actions de la confédération.

L'association Give and Dance a organisé deux soirées solidaires au profit de la JPA à Avignon et à Paris.

7 000 € collecté

L'entreprise TATI a organisé un grand jeu concours « dessines tes vacances de rêves » qui a permis d'offrir à 10 enfants un séjour en colonies de vacances.

5 000 € de mécénat.

La société So-Boat a fait un don en nature de 1 500 maquettes de bateaux en papier cartonné pour une valeur de plus de **1 600 €**.

L'entreprise TBS a conclu un partenariat innovant avec la Jeunesse au Plein Air : un produit partage. Un coffret de 6 cartes de vœux a été vendu aux clients de la marque dans l'ensemble des magasins en décembre.

1 120 € récoltés en faveur de l'association.

© DR

2.2 Accueillir tous les enfants

Favoriser l'accès des enfants aux séjours collectifs c'est également pour la JPA l'occasion de rappeler que nous nous devons d'accueillir tous les enfants quelle que soit leur situation administrative.

Les 23 et 24 juin 2015, lors de notre Congrès à Saint-Étienne, l'assemblée générale de la confédération a ainsi décidé à l'humanité de proposer un texte politique rappelant que tous les enfants y compris en situation irrégulière devaient être accueillis en colonies de vacances, en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) du 20 novembre 1989 (art. 31) et aux autres textes du droit français, qui reconnaissent notamment le droit au repos et aux loisirs (…) ; le droit de participer pleinement à la vie culturelle et artistique (…) dans des conditions d'égalité.

Les délégués des 43 organisations éducatives, syndicales, familiales et parents d'élèves, issus de tous les départements réaffirment avec force leur volonté d'accueillir dans les colonies de vacances et les centres de loisirs tous les enfants et les jeunes, indépendamment de leur situation administrative.

Dans un contexte où :

- les inégalités sociales, économiques et les disparités éducatives et culturelles s'accroissent ;
- les velléités communautaristes, les replis identitaires, les amalgames et les indifférences s'accentuent ;
- les situations de précarité (alimentaire, sanitaire, administrative) de populations, de familles et d'enfants sont de plus en plus nombreuses ;
- l'accès aux droits les plus élémentaires (habitat, soin, éducation, loisirs, etc.), pour les familles et les enfants « sans-papiers », est de plus en plus difficile à obtenir.

Aux côtés de l'école et des familles, les accueils collectifs de mineurs sont des lieux qui favorisent un travail pédagogique en profondeur, dans la durée. Fabrique de la laïcité, du vivre ensemble, lieux d'éducation populaire, nos associations permettent à tous les enfants et les jeunes d'en bénéficier.

Afin de rendre réel ce droit pour tous, la JPA, en référence à la CIDE et à l'ensemble des textes du droit français qui protègent les mineurs, met en œuvre un accompagnement juridique des organisateurs des vacances et de loisirs, des enfants et des jeunes.

© DR

Des critères nationaux pour l'aide JPA

Lors du congrès de Saint-Étienne, était également débattue la mise en place de critères nationaux pour l'attribution de l'aide JPA. Lors de l'assemblée générale du 17 décembre 2015, ces critères étaient définitivement adoptés. Cette réforme était sous-tendue par deux objectifs :

- être plus lisible : un socle de critères communs afin d'aider plus d'enfants sur tout le territoire ;
- participer à la continuité territoriale : être capable de proposer une aide même là où il n'y a pas de comité actif.

Ainsi, la JPA aide tous les enfants dont le quotient familial (QF) est inférieur à 1 200. Le QF est volontairement élevé, l'objectif est d'encourager la mixité dans les colos et de soutenir financièrement des familles qui ne bénéficient pas d'aides.

Le reste à payer pour la famille varie en fonction du QF, dans la limite d'un plafond maximum d'aide.

Les aides de la JPA interviennent après les aides institutionnelles (CAF, collectivités…). Un cofinancement est obligatoire pour les QF les plus faibles.

L'aide de la JPA est limitée à 10 jours par an et par enfant. Le séjour est au minimum de 1 nuitée.

Une commission territoriale est obligatoire pour distribuer les aides. Pour se prémunir de tout conflit d'intérêts, la commission ne peut pas être constituée uniquement de représentants d'associations organisatrices d'ACM. L'association concernée par l'accueil de l'enfant ou du jeune bénéficiaire ne prend pas part à la décision. La composition de la commission est transmise au siège national de la JPA. La commission peut délibérer avec un minimum de trois présents. Les décisions de la commission devront être transmises au siège après chaque réunion.

2.3 Les opérations « départs en colos »

Au niveau territorial, les comités sont reconnus pour leur compétence et leur implication. Au niveau national, en dehors du partenariat avec l'ANCV, la JPA a géré en 2015 l'opération « Colos pour tous » ainsi que le Concours Tati.

LES OPÉRATIONS PILOTÉES AU NIVEAU TERRITORIAL

Au niveau local, les comités départementaux et les unions régionales sont reconnus pour leur expertise en matière de départ. Ainsi, de nombreuses collectivités et d'autres institutions comme la CAF font confiance à nos militants : ils leur attribuent des subventions et vont même jusqu'à les solliciter pour animer différentes opérations.

Parmi les partenaires de la JPA, on compte notamment :

- des régions : Centre-Val de Loire, Champagne-Ardenne, Lorraine… ;
- des départements Drôme, Haute Garonne, Jura, Haute Marne, Meurthe et Moselle, Tarn et Garonne, Charente… ;
- des municipalités : Valence, bourg les Valences, Chabreuil, Strasbourg,… ;
- des CAF : CAF du Finistère, CAF de Haute Saône, CAF de Haute Marne, CAF de Meurthe et Moselle, CAF de la Meuse, CAF du Territoire de Belfort… ;
- des associations : les Restos du Cœur, le Secours Populaire… ;
- des entreprises et autres organisations : ANCV, Tati, SNCF…

Pour Armelle du comité 70 :

« La JPA de Haute-Saône développe un important partenariat avec la CAF depuis 2008. Sa mise en place a cependant nécessité un important travail de persuasion, car les administrateurs de la CAF sont plus portés sur le départ en vacances familiales.

Le déclic : la CAF a exigé dans sa convention 1er départ, en 2008, de participer aux travaux de la commission Bourses de la JPA70. Les administrateurs CAF ont tout de suite été séduits par la façon dont la JPA étudie chaque demande d'aide des familles : la commission ajuste les mesures en fonction des besoins de la famille, elle tient compte des ressources financières, du quotient familial, des situations particulières…. Par ailleurs, la JPA, chaque année, établit un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération 1er départ qui est très apprécié.

Aujourd'hui ce partenariat est double : gestion d'une enveloppe « aide au premier départ » et gestion d'une enveloppe « passvacances » qui remplace le traditionnel bon CAF. La JPA est devenue l'interlocuteur unique des familles. La commission Bourses JPA traite l'ensemble des aides : aide du Conseil Départemental, passvacances, aide 1er départ, aide solidarité JPA… et les familles connaissent rapidement leur reste à charge.

Cette délégation de gestion est une belle reconnaissance du travail accompli par les militants de la JPA pour faire partir le maximum d'enfants en vacances collectives ».

ZOOM SUR LE PARTENARIAT AVEC LES RESTOS DU CŒUR

Dans le cadre de sa politique d'aide à la personne, l'association des Restaurants du Cœur a développé un dispositif d'aide et d'accompagnement pour le départ en vacances. En 2002, les Restaurants du Cœur ont fait appel à la JPA pour une opération pilote en Picardie. L'objectif était de développer les départs des enfants et des jeunes grâce à l'expertise de la JPA. Cette opération a depuis été élargie à 10 régions et 21 associations départementales sur le territoire.

En 2015, 616 enfants de 6 à 17 ans sont partis en vacances *via* ce dispositif, soit 24,7% de départs supplémentaires par rapport à 2014. Parmi ces 616 jeunes, 593 ont été accompagnés par les comités départementaux et les unions régionales de la JPA (96 %).

L'accompagnement de la JPA se décline de plusieurs façons :

- les militants de la JPA accompagnent

Témoignage d'une bénévole du Cantal (AD 15) :

« Une petite fille Arta, âgée de 10 ans et demi est partie en vacances à Meschers. L'ambiance du centre de vacances était très bonne mais les premiers jours Arta était très inquiète sur le devenir de sa famille, en raison des menaces qui pèsent sur celle-ci. L'activité principale était l'équitation avec poneys. Cette activité lui a beaucoup plu. « C'était super ! » Le contact avec les poneys a eu un effet apaisant. « Les brosser, les caresser, c'était bien agréable » relate Arta. Elle a profité pleinement du séjour. « Je me suis bien amusée, on a fait des blagues. C'était bien. C'était marrant de dormir 3 jours sous une tente même si nous avons eu peur car il a fait orage. On s'est réfugié sous la tente des animateurs ! » Elle a apprécié les nombreux jeux qui lui ont été proposés ainsi que la visite d'un zoo, les bains dans l'océan malgré la présence de quelques méduses. Elle a tissé des liens d'amitié avec les autres enfants. « Je me suis fait des copines ». Elle a pu oublier pendant quelques jours ses problèmes et a pu vivre pleinement sa vie de petite fille. Arta est très contente d'être partie en vacances, de même que ses parents ».

les bénévoles des Restos dans leurs relations avec les organisateurs de séjours : ils identifient des séjours à proposer aux familles et expliquent les procédures d'inscription ;

- un travail de sensibilisation à l'importance du départ en vacances est également réalisé à destination des bénévoles des Restos mais surtout des familles pour rassurer les parents et les enfants ;
- enfin, les militants de la JPA aident les familles et les bénévoles des Restos à chercher des cofinancements : collectivités, CAF, MSA…

Ce partenariat nourrit pleinement la mission de la JPA. Les parents, bien que certains soient réticents au départ, constatent tout ce que ces séjours ont apporté à leurs enfants en termes d'ouverture aux autres, d'épanouissement personnel, de confiance en soi, d'autonomie…

LES OPÉRATIONS PILOTÉES AU NIVEAU NATIONAL

Colos pour tous

Menée en 2015, l'opération « Colos pour tous » avait pour objectif de proposer des séjours dont le coût était adapté à la capacité financière des familles. En fonction du quotient familial, le reste à payer pour la famille variait de 4 à 18 € par jour.

Cette action a été rendue possible grâce au réseau de la JPA. Les organisateurs de séjours partenaires de l'opération ont proposé des séjours à un tarif adapté, ce qui a permis la création d'un catalogue diffusé nationalement. Les militants des comités départementaux et des unions régionales ont apporté leur soutien pour la recherche de fonds : collectivités, CAF, CE… Enfin, une aide JPA était attribuée aux familles, financée grâce à la Campagne de solidarité.

La priorité était donnée aux enfants et aux jeunes jamais partis en vacances. Les bénéficiaires ont été identifiés *via* 2 réseaux :

- les structures de l'AFEV (L'Association de la Fondation Etudiante de la Ville) ;
- les enseignants syndiqués au SNUipp ou SE-UNSA.

72 enfants ont bénéficié d'une aide dans le cadre de l'opération Colos pour tous, pour un montant global de 28 037,6 €, soit une aide moyenne de 389 €. L'aide moyenne dans le cadre des bourses traditionnelles est de 89 €.

Le concours TATI

En 2015, la JPA et TATI ont décidé de travailler ensemble. Un jeu concours, appelé **« Dessine tes vacances de rêves »**, a été organisé à destination des enfants du 15 au 25 avril. Les participants devaient déposer leurs dessins dans les magasins TATI ou les poster sur les réseaux du groupe. Les lauréats, tirés au sort, gagnaient un séjour en colonies de vacances au cours de l'été 2015.

8 enfants ont ainsi pu partir. Les séjours ont en partie été financés grâce à un don de 5 000 € de TATI. La JPA a pris en charge la différence.

La mère de Léonie, une des lauréates, témoigne :

« Léonie est ravie, merci encore pour elle. […] Elle a gagné en autonomie. Elle a dû se débrouiller toute seule. Elle a rencontré d'autres personnes. C'était une expérience enrichissante ».

Léonie nous raconte :

« C'était trop bien, on a appris beaucoup de choses sur la nature. C'était la première fois que je partais sans mes parents, et aussi loin de la maison. J'ai vu l'océan Atlantique pour la première fois. Je me suis fait de nouvelles copines aussi…J'ai envie de repartir aux prochaines vacances. »

2.4 Les aides au départ en séjours scolaires et classes de découvertes

C'est en 2005 que la JPA signe avec l'ANCV un partenariat, les deux institutions partageant des valeurs et des convictions communes sur l'importance et les bienfaits du départ en vacances. Depuis, notre relation a été confortée et d'année en année permet de faire partir en séjours scolaires et en colonies de très nombreux enfants.

DEUX TYPES D'AIDES

Deux types d'aides sont attribués dans ce cadre :

- les aides pour les départs en voyages scolaires et en classes de découvertes sous le terme de « classe de découverte – voyage scolaire éducatif » (CDD- VSE) ;
- les aides pour les départs des enfants en situation de handicap en colonies de vacances dont l'acronyme est « vacances – situation de handicap » (VAC-SH).

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans dont le quotient familial est inférieur à 901 sont éligibles. Une attention particulière est portée aux enfants en situation de handicap.

En 2015, 19 600 enfants ont pu bénéficier d'une aide grâce à ce partenariat soit une augmentation de plus de 9 % par rapport à 2014 (17 869 bénéficiaires).

Cette augmentation du nombre de bénéficiaires a été possible grâce à l'implication des comités départementaux et des unions régionales qui ont fait la promotion du dispositif et accompagné l'instruction des dossiers.

L'aide JPA-ANCV est connue des porteurs de projets. Même si les établissements scolaires n'organisent pas de voyage chaque année, ils n'hésitent plus à solliciter notre confédération. On constate que près de 42 % des établissements qui ont porté un projet en 2015, avaient déjà fait une demande en 2014.

Plus d'aides sont accordées dans le cadre des CDD-VSE (97,75 % des bénéficiaires) que dans le cadre des VAC-SH (2,75 % des bénéficiaires), même si le montant des aides VAC-SH a augmenté de 7 % par rapport à l'année dernière. Cette situation peut notamment s'expliquer par les liens particuliers que la JPA entretient avec l'Éducation nationale. De plus, les parents laissent plus facilement partir leurs enfants en séjour scolaire avec un enseignant qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance.

PROMOUVOIR LA MIXITÉ

Cette aide est un moyen de promouvoir la mixité. Dans les établissements scolaires, le dispositif contribue à réduire la fracture sociale et les inégalités, en permettant aux publics les plus fragiles de bénéficier des mêmes types de séjours que leurs pairs. De plus, grâce à l'aide JPA-ANCV, les enfants en situation de handicap ont également la possibilité de partir, favorisant encore la mixité et le vivre ensemble. Pédagogiquement, permettre à un enseignant de partir avec un groupe classe homogène est un argument éducatif fort. Partir avec 90 % minimum de l'effectif est même la condition première de la hiérarchie de l'Éducation nationale pour autoriser un départ en classe de découvertes. Le dispositif promeut encore la mixité car il vise prioritairement des établissements situés dans des territoires relevant du dispositif « politique de la ville » et des établissements en zone rurale.

Pour les familles avec enfant en situation de handicap, faire bénéficier leur enfant de séjours en milieu ordinaire est un moyen supplémentaire de lutter contre toute forme de discrimination. C'est également un moment de répit pour la famille.

HANDICAP

L'aide ANCV-JPA renforce la coopération des différents acteurs du territoire et les amène à interagir régulièrement. Les comités peuvent échanger avec les acteurs territoriaux (collectivités, CAF, services sociaux…) et ainsi renforcer leur présence et leur visibilité.

C'est également un moyen de sensibiliser les établissements scolaires au départ en colonies de vacances.

De plus, l'aide JPA-ANCV pour les VAC-SH permet de réfléchir avec les organisateurs de séjour à la question de l'accueil des enfants en situation de handicap. En rencontrant les familles des enfants en situation de handicap et les services sociaux qui les accompagnent, les bénévoles des comités départementaux peuvent réunir des informations sur les problématiques de ces familles concernant les vacances et les loisirs.

2.5 Synthèse 2015 des aides au départ en séjour collectif

SYNTHÈSE 2015 DU PARTENARIAT JPA-ANCV

1 668 585*
C'EST LE MONTANT EN EUROS ATTRIBUÉ EN 2015

19 600
ENFANTS ONT PU BÉNÉFICIER D'UNE AIDE EN 2015

1 330
ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AIDÉS GRÂCE AU PARTENARIAT. SOIT **+ 16 %** PAR RAPPORT À 2014

413
EN COLOS

917
EN CLASSES DE DÉCOUVERTES

* DONT 156 350 EUROS PROVENANT DES RELIQUATS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES.

Répartition des demandes en fonction du type d'établissement

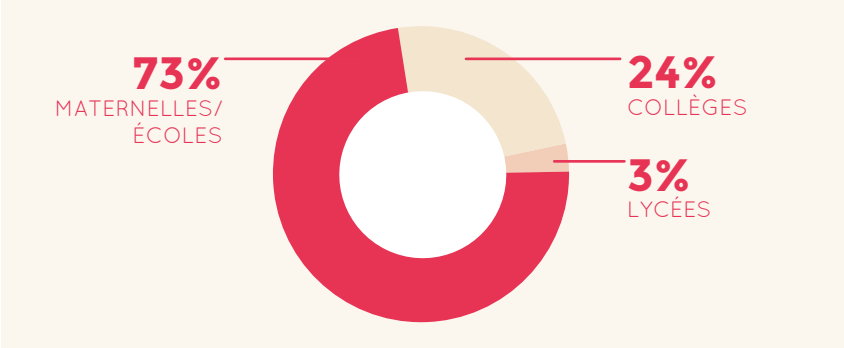

Type de destinations

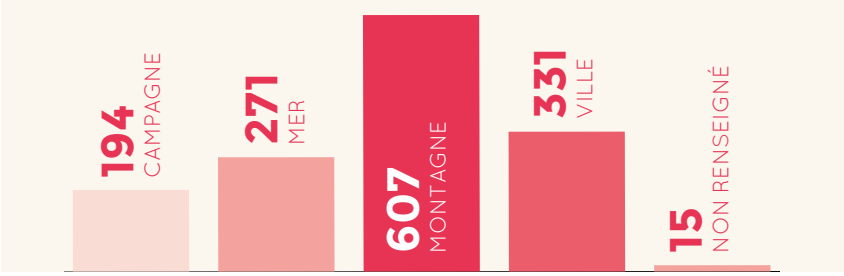

Moyen de transport

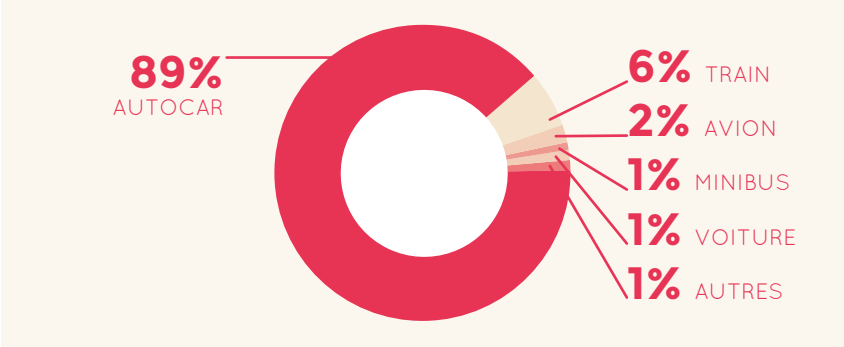

SYNTHÈSE 2015 DES AIDES AU DÉPART

28 187
ENFANTS ET ADOLESCENTS AIDÉS

3 108 655
C'EST LE MONTANT EN EUROS DES SOMMES ATTRIBUÉES EN 2015

DONT

1 025 938
EUROS D'AIDES VERSÉES PAR NOS COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Répartition du nombre d'enfants par région

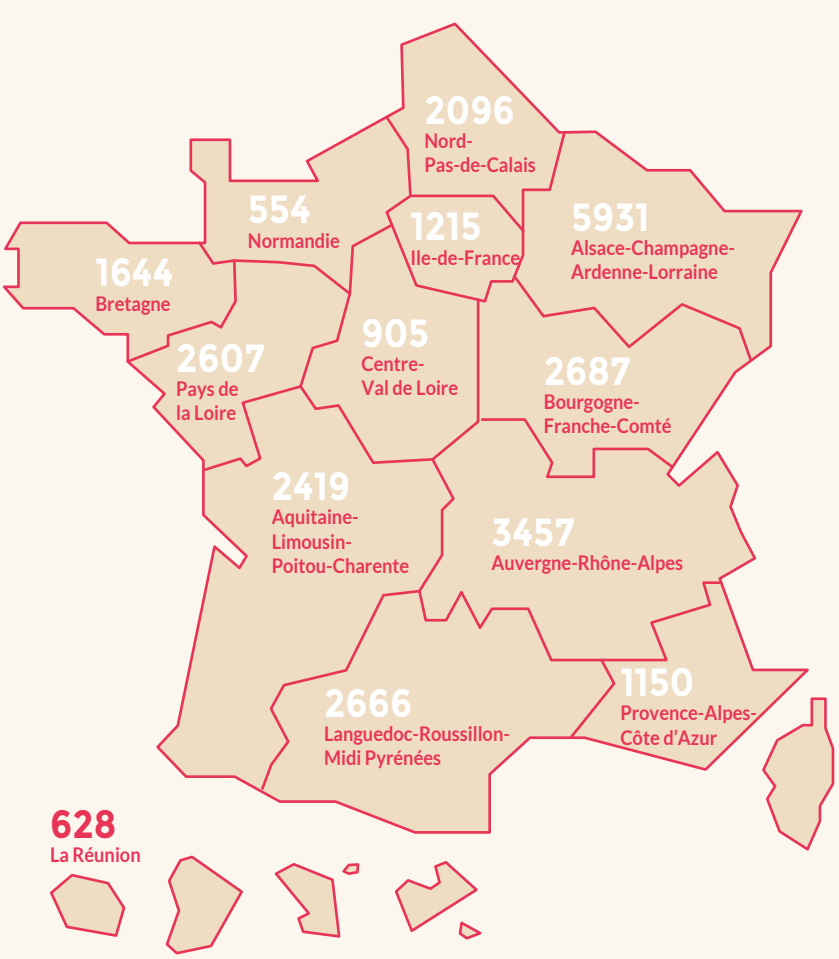

Nota : 228 enfants aidés ont été gérés directement par le siège

Origine des fonds

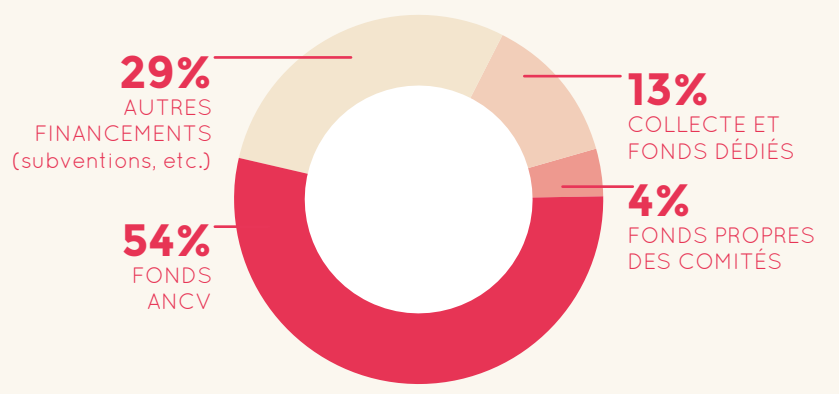

Financement

2.6 Des vacances et des loisirs éducatifs pour tous les enfants en situation de handicap

La JPA a pour mission de promouvoir et développer l'accueil de tous les enfants et de tous les jeunes y compris ceux en situation de handicap dans les accueils collectifs de mineurs et les classes de découvertes. La participation de tous à des séjours et accueils collectifs de mineurs non spécialisés est un enjeu éducatif, culturel et social pour les personnes en situation de handicap et les autres.

DES OBJECTIFS RÉAFFIRMÉS

L'année 2015 a été une année de transition. Les objectifs ont été clairement réaffirmés lors de notre congrès, les 23 et 24 juin 2015 à Saint-Étienne :

- construire une parole confédérale sur les problématiques liées à l'accueil des enfants en situation de handicap en relation avec les comités départementaux afin de mutualiser et répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- informer et relayer les différents dispositifs d'aides aux départs pour les enfants en situation de handicap ;
- faire connaître, animer et développer l'engagement des structures vis-à-vis de la Charte handicap vacances et loisirs non spécialisés.

LA CHARTE HANDICAP VACANCES ET LOISIRS NON SPÉCIALISÉS

La Charte handicap vacances et loisirs non spécialisés accompagne les acteurs dans leur réflexion sur la place des enfants en situation de handicap afin de leur proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant les temps péri et extrascolaires.

Elle pose le principe fondamental de l'accueil, en lieu et place de l'intégration ou de l'inclusion, pour conférer aux personnes en situation de handicap la même légitimité d'accès aux vacances et aux loisirs qu'aux autres membres de la société.

Durant l'année 2015, de nombreuses rencontres ont permis de réorganiser et d'animer les collectifs de la Charte. Ont été posées les bases du développement et de l'enrichissement de l'animation du réseau : cadre et document-repères de la Charte, nouveaux outils d'adhésion, relance et administration des demandes d'adhésion, accompagnement et temps officiels de signature…une année riche et fructueuse qu'il conviendra de confirmer tout au long de l'année 2016.

Ainsi, le 15 juin à Saint-Sébastien-sur-Loire, l'une des premières collectivités signataires (1997) a réaffirmé son engagement sur la base des évolutions de la nouvelle Charte. À cette occasion le sénateur-maire a souhaité inviter les 24 collectivités de la nouvelle agglomération de Nantes afin de redynamiser la Charte sur le territoire et mobiliser élus et acteurs sur cette question.

CHARTE HANDICAP
VACANCES & LOISIRS
NON SPÉCIALISÉS

SENSIBILISATION DE L'ACCUEIL DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP SUR LES TERRITOIRES

L'Espace ressources loisirs et handicap du Bas-Rhin

Le 3 juin 2015, L'Espace ressources loisirs et handicap du Bas-Rhin organisait un forum sur « l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap - Temps scolaire, périscolaire et hors scolaire ». Après l'ouverture de la journée par la vice-présidente du conseil départemental et la présidente de la JPA du Bas-Rhin, la responsable nationale handicap de la JPA animait la table ronde, en présence notamment du défenseur des droits - Expert handicap, de la caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin, de l'Éducation nationale - Scolarisation des élèves handicapés.

Plusieurs ateliers permettaient d'élargir la vision et les questions induites par l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap concernant notamment le périscolaire, la prise en charge de l'accompagnement, etc.

Cellule handicap des Landes

La JPA des Landes a déployé un dispositif intitulé « loisirs pour tous » animé par la « cellule handicap » qui est une plate-forme inter-institutionnelle (conseil général, maison landaise des personnes handicapées, etc.) et inter-associative (Céméa, Francas des Landes, Ligue de l'Enseignement et Pupilles de l'Enseignement Public).

En 2015, la Jeunesse au Plein Air des Landes a animé deux dispositifs d'accompagnement favorisant l'accès des enfants en situation de handicap aux structures d'accueil ordinaires dans un *continuum* petite enfance/enfance/jeunesse.

L'accompagnement pour l'accès aux loisirs a concerné 89 enfants âgés de 3 ans à + de 12 ans et permis de concrétiser 93 projets.

Service pour l'intégration en accueils collectifs de mineurs à Toulouse

La JPA s'est impliquée dans l'ouverture du Service pour l'intégration en accueils collectifs de mineurs au collectif loisirs et handicap 31, collectif dont elle est membre, afin de mieux articuler leurs actions et d'agir ensemble.

Elle a participé au groupe de réflexion sur le soutien de la CAF de Haute Garonne concernant les surcoûts (Groupe technique pluridisciplinaire CAF, DDCSPP, Ville de Toulouse, représentants associatifs....).

La JPA a participé au comité de pilotage et au colloque international de deux jours organisé par l'Université de Toulouse sur « l'Éducation inclusive, la question de l'évaluation : des représentations aux pratiques évaluatives ».

3. Être un lieu d'expertises, d'échanges et de ressources

L'une des missions de la Jeunesse au Plein Air est d'être un expert des vacances et des loisirs éducatifs et collectifs. De par sa nature confédérale, elle peut ainsi situer son action au carrefour des activités de chacun de ses membres et les accompagner. Ce travail présente plusieurs facettes dont la mise en œuvre d'une veille juridique ou la production de ressources, comme la revue *« Spécial directeur »* publiée une fois par an.

En 2015, l'Ovlej, publiait un bulletin sur les *« Centres de loisirs, mini-camps, colonies : choix et expériences du collectif ».* Y était présentée une synthèse des résultats de cette enquête.

Le 8 janvier, la documentation lançait officiellement son site web. Il était relayé sur Internet (site, blog, réseaux sociaux, newsletter) par des comités départementaux et unions régionales JPA, des organisations confédérées, des acteurs du secteur « vacances et loisirs » et dans la presse spécialisée.

3.1 Une veille règlementaire et juridique

L'une des missions de la JPA est d'assurer une veille réglementaire et juridique et être force de proposition sur l'évolution de la réglementation. Elle s'adresse en priorité aux structures organisant des accueils collectifs de mineurs.

Tout au long de l'année 2015, la participation et l'implication des associations confédérées apportant leur savoir-faire et leurs connaissances aux différentes réunions du « groupe juridique » (les membres de la plateforme du volontariat) ainsi qu'aux évolutions des outils juridiques (les personnalités qualifiées, les représentants des Ceméa, des EEDF, des Francas, de La Ligue de l'enseignement, de Léo Lagrange, et de l'UCPA, etc.) ont été des garanties de qualité de ce travail.

3.1.1 Principales évolutions réglementaires des ACM durant l'année et position de la JPA

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public

L'arrêté 27 avril 2015 concerne les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Il vise l'Etat et établissements publics, les collectivités territoriales et les groupements, personnes physiques ou morales du secteur privé en tant que propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public (ERP).

L'arrêté définit :

- le contenu du dossier de demande de prorogation des délais de dépôt ou d'exécution d'un agenda d'accessibilité programmée ;
- les seuils conditionnant l'acceptation de cette demande par le préfet quand elle est faite pour motifs financiers. Ces seuils permettent de démontrer que :
  - soit le propriétaire ou l'exploitant n'est pas en capacité de financer les travaux d'accessibilité à sa charge dans le cadre d'un agenda et donc d'établir la programmation physico-financière correspondante de manière sincère,
  - soit l'exécution des engagements qu'il a pris dans un tel agenda est devenue impossible en raison de la dégradation de sa situation financière survenue depuis l'approbation de l'agenda ;
- les seuils conditionnant l'approbation par le préfet de la demande d'octroi de périodes supplémentaires dans le cadre de l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée.

MISE EN ŒUVRE DES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ DANS LE ERP

Circulaire du Premier ministre n° 5784-SG du 27 avril 2015 relative à la mise en œuvre des Ad'Ap dans les ERP

Cette circulaire est venue préciser que les préfets de région devaient faire remonter leur projet d'Ad'Ap régional avant le 1er juillet 2015. En état de cause, tous les Ad'Ap devaient être déposés au plus tard le 27 septembre 2015 après du préfet du département.

La circulaire insiste sur le fait que l'Etat doit être exemplaire en matière d'accessibilité.

VOLONTARIAT ASSOCIATIF

Décret n° 2015-581 du 27 mai 2015 relatif au volontariat associatif

Le décret s'applique aux volontaires et aux personnes morales de droit public ou privé ayant recours aux dispositifs d'engagement de service civique ou de volontariat associatif. Il a pour objet de modifier la partie réglementaire du Code du service national.

Sur le fond, en application de l'article 64 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, ce décret tire les conséquences de la création du volontariat associatif en substitution du volontariat de service civique, dont la dénomination peut être, par exception, maintenue dans les départements et collectivités d'Outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises, lorsqu'il est réalisé auprès de personnes morales de droit public.

LA RÉFORME BAFA/BAFD

Décret n° 2015-872 du 15 juillet 2015 - Arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs

Cette réforme a fait l'objet de critiques par les membres du CNEPJ, qui ont majoritairement exprimé un vote défavorable à l'adoption du décret et de l'arrêté. Les observations formulées contre ce projet ont fait l'objet d'une note commune CNAJEP et la Jeunesse au Plein Air, dont vous trouverez ci-dessous quelques extraits :

« (…) Tout en rappelant notre attachement au lieu d'échanges que doit être le CNEPJ et son pouvoir de proposition, le Cnajep et la JPA ont souhaité porter une expression commune critique tant sur le fond que sur la forme. Le vote électronique était inadapté dans ce cas de figure, ne permettant pas les débats. La plénière était attendue afin de permettre l'expression des différents points de vue et d'en tenir compte dans les textes, ce qui n'a pas été le cas lors de la consultation électronique puisque les modifications proposées par les uns et les autres ont été retournées à tous sans autre intérêt que celui de leur compilation, aucunes n'ayant été prises en compte dans le texte final qui a été proposé.

(…) le Cnajep et la JPA demandent que :

1. *l'arrêté supprime la possibilité de faire son stage pratique en période périscolaire ;*
2. *la journée effective de formation soit précisée ;*
3. *la définition de la fonction d'animateur et de directeur reste inchangée ;*
4. *le contenu des formations BAFA et BAFD ne reprennent pas des formulations anxiogènes au regard de l'actualité médiatique ;*
5. *la formation BAFA et BAFD soit identifiée comme faisant exception aux directives européennes comme le sont notamment l'éducation, la santé et la justice et de réintroduire l'agrément JEP ;*
6. *la mise en place d'une Commission Volontariat ».*

À noter : les observations et les demandes exprimées n'ont malheureusement pas été prises en compte par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

TITRES ET DIPLÔMES PERMETTANT D'EXERCER LES FONCTIONS D'ANIMATION ET DE DIRECTION EN ACM

Arrêté du 1er octobre 2015 portant modification de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme

L'arrêté a pour objet d'étendre les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme, à de nouveaux diplômes d'État, à des multiples masters, de licences professionnelles, de certificats d'aptitude, de diplômes intermédiaires, etc.

La JPA considère qu'une telle extension à tous ces diplômes fragilise incontestablement les formations BAFA et BAFD.

3.1.1 Des outils confédéraux : service juridique et « Spécial directeur ACM » 2015

SERVICE JURIDIQUE

Tout au long de l'année le service juridique est sollicité sur des questions de droit et de réglementation, non seulement par les confédérés et les comités départementaux, mais aussi par des associations, des collectivités territoriales, des organisateurs, des directeurs, des animateurs.

De par la grande diversité des domaines applicables au secteur des colonies de vacances, centres de loisirs, séjours adaptés et camps scouts, les sollicitations sont multiples : demande d'information, analyse de textes officiels, interprétation de jurisprudence, positionnement juridique sur une problématique techniquement complexe, élaboration et construction de documents d'information utile et pratique pour l'ensemble de notre réseau.

Le souci du service juridique est de pouvoir répondre à tous et aux mieux. Les délais de réponse sont souvent la garantie d'une information juridique et/ou d'un conseil fiable, compte tenu du problème de droit posé, de son analyse, de la recherche qu'il implique, de la construction du raisonnement juridique adapté et de l'efficacité du résultat attendu.

SPÉCIAL DIRECTEUR ACM 2015

Avec une diffusion à plus de 20 000 exemplaires, le « Spécial directeur ACM » est un outil très attendu et chaque année son succès ne fait que s'amplifier. La JPA et ses membres confédérés restent très attachés à la réalisation de cet outil juridique et politique. Il est l'aboutissement d'un travail collectif permettant de construire des positions communes entre les organisations confédérées.

Structuré autour de questions-réponses, le Spécial directeur ACM permet aux directeurs et aux animateurs d'ACM en activité ou en formation de répondre de manière pragmatique à leurs interrogations, tout en replaçant leurs questionnements dans un contexte éducatif et pédagogique plus global.

Plus spécifiquement pour l'édition 2015, la réglementation de 2014 a été revue et mise à jour dans les différentes rubriques habituelles, et tout particulièrement celle concernant les « Obligations administratives » remplacées par le « Cadre juridique général des ACM », avec les nouvelles fiches de déclaration des ACM, la réduction des délais de déclaration des accueils périscolaires, l'encadrement des accueils de loisirs, etc.

D'autres rubriques ont été aussi retouchées : « Gestion des personnels », « Sécurité et Responsabilité », « Santé et Alimentation ».

Par ailleurs, une des nouveautés du Spécial directeur 2015 est l'insertion d'un dossier thématique portant sur un sujet d'actualité. Le dossier traité pour l'année 2015 concerne les « bonnes pratiques » à avoir en ACM sur l'utilisation du Net et des téléphones portables dans le respect des autres et conformément à la loi. Ce focus donne également à l'équipe d'animation, en plus d'un rappel de la loi, dix points clés pour sensibiliser les jeunes aux bons usages des technologies de l'information en ACM.

Enfin, dans la partie réservée aux problématiques de société, les membres de la JPA ont poursuivi la réflexion sur le volontariat de l'animation, en interpellant notamment la mission parlementaire présidée par Yves BLEIN sur les possibilités d'allègements des contraintes réglementaires touchant les ACM.

Guide enfants et espaces

Un travail de réflexion générale a été entamé en 2014, interrompu par l'absence d'un juriste au sein de la JPA de janvier à juillet 2014. Ce travail, toujours en cours, a été repris par le nouveau juriste. En lieu et place d'un guide papier, il est prévu de mettre en place un site d'information juridique reprenant la réglementation et surtout en expliquant les textes officiels applicables.

3.2 L'Ovlej-Études et recherches de la JPA

L'Ovlej est constitué de la JPA et de l'UNAT. La JPA s'y impliquait à 80 %. À compter de janvier 2016, l'Ovlej sera constitué à parité entre les deux structures.

Sur le fond, à la suite de la présentation des premiers résultats de la dernière enquête conduite par l'Ovlej en 2014 lors de la conférence du 13 octobre, l'analyse des données recueillies s'est poursuivie pour donner lieu à plusieurs publications et à leur présentation dans le cadre de plusieurs manifestations.

Cette enquête avait pour objectif d'identifier les différents facteurs en jeu dans les processus de décision des parents et des adolescents à l'égard de l'inscription au centre de loisirs, en mini-camp ou en colo. Elle s'appuie sur des données qualitatives recueillies dans le cadre d'une phase exploratoire d'entretiens et sur les données quantitatives recueillies auprès d'un échantillon représentatif des usagers des ACM constitué de 900 parents et 372 adolescents âgés de 11 à 17 ans.

PUBLICATIONS

Dans le cadre de notre convention avec la CNAF, l'analyse de ces données a fait l'objet de plusieurs rapports, le dernier devant être publié dans la collection dossier d'études de la CNAF.

Le numéro 44 du Bulletin de l'Ovlej, « Centres de loisirs, mini-camps, colonies : choix et expériences du collectif » paru en avril 2015 présente une synthèse des résultats de cette enquête à partir de la construction de ces parcours, d'un type d'accueil collectif à un autre.

L'analyse des données recueillies, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, mettent en effet en évidence l'importance de ces parcours dans l'expérience des jeunes. Les parents sont également plus enclins à poursuivre cette pratique sous une autre forme parce qu'ils en perçoivent progressivement les apports. Afin de favoriser la continuité de ces parcours, il apparaît nécessaire de développer des passerelles entre les différents types d'accueils et avec les prescripteurs institutionnels, collectivités territoriales, comités d'entreprises, CAF qui jouent un rôle central dans les processus de décision des familles. Le communiqué de presse associé à la publication de ce numéro du bulletin a ainsi mis l'accent sur la nécessité de développer ces passerelles.

À la suite de ce premier bulletin de synthèse et eu égard à la densité des données recueillies dans le cadre de cette enquête, leur analyse sera livrée à travers une série de plusieurs numéros, portant sur un axe différent : attitudes des parents et des adolescents à l'égard de la mixité sociale et culturelle des publics en accueils collectifs, critères de choix des séjours et expérience des jeunes.

Dans cette attente, les résultats portant plus spécifiquement sur les processus de décision conduisant au départ en colo ont été présentés dans un article paru dans le numéro 1 de la revue Partances, revue de recherche et d'études sur l'accès au départ en vacances, publiée par le conseil scientifique réuni à l'initiative de l'UNAT, Vacances et Familles et Vacances Ouvertes : Monforte I., *« Les vacances des enfants et des ados : le choix du départ en colo »*, 2015, Partances, Le départ en vacances, définitions, enjeux, expériences, n°1.

Ovlej Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes JPA I UNAT

COMMUNICATIONS

Ces résultats et analyses ont été présentés dans le cadre de plusieurs manifestations, à la demande des membres de l'Olvlej ou de leur réseau, voire d'autres acteurs :

- sur l'attitude des parents et des adolescents à l'égard de la mixité sociale en séjours de vacances et en centres de loisirs :
  - 19 mai – journée d'étude organisée par la JPA, « Mixités sociale, culturelle et territoriale : enjeu républicain, ambition des colos et des centres de loisirs », Paris,
  - 11 décembre – Rencontres PEP, atelier « Gestion de la mixité sociale dans les séjours de vacances », Paris ;
- sur les processus de décision et critères de choix des parents et des adolescents quant au départ en colo :
  - 28 mai – journée organisée par les UR JPA ET UNAT Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace et Franche Comté, La Bresse,
- sur les parcours éducatifs de l'accueil de loisirs au départ en séjour :
  - 1er octobre – Rencontres nationales vacances, Séjours, Loisirs éducatifs de la Ligue de l'enseignement, atelier, Port Leucate.

Par ailleurs, deux communications à caractère prospectif se sont appuyées sur les études de l'Ovlej et les travaux d'autres acteurs :

- 21 août – Congrès national des CEMEA, table ronde « 10 ans après "les temps libérés" quels devenirs pour les loisirs collectifs ? », Grenoble ;
- 20 novembre – colloque organisé par l'UNAT, « les colos, un enjeu pour la jeunesse », Paris, table ronde « les colonies de vacances aujourd'hui : chiffres clés, enjeux et perspectives », avec l'analyse de données spécifiquement transmises par l'ANCV, la CNAF, la MSA et la DJEPVA, et la participation de leurs représentants à la table ronde.

SITE OVLEJ

Le site www.ovlej.fr a été ouvert en janvier. Il permet l'accès direct à ses travaux et publications ainsi qu'aux dernières études ou données sur l'environnement social, économique et politique des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes. Une newsletter régulière est diffusée, présentant ces actualités et celles de l'Ovlej. Ce site connaît une fréquentation moyenne de 500 visiteurs et plus de 1 000 pages par mois.

COMITÉ DE PILOTAGE ET GROUPES DE TRAVAIL

L'Ovlej a été invité à contribuer au comité de pilotage de la pré étude économique pilotée par la DJEPVA et a été auditionné par la CNAF dans le cadre de son travail préparatoire à la prochaine COG.

3.3 Le centre de documentation

SITE WEB DOCUMENTAIRE : DOC.JPA.ASSO.FR

Le lancement officiel du site web documentaire de la JPA a été réalisé le 8 janvier 2015. Il a été relayé sur Internet (site, blog, réseaux sociaux, newsletter) par des comités départementaux et unions régionales JPA, des organisations confédérées, des acteurs du secteur « vacances et loisirs » et dans la presse spécialisée.

Il est le premier site dédié à la documentation sur les vacances et les loisirs des enfants et des jeunes et permet de rechercher des références d'ouvrages, de revues, d'articles, d'études, de vidéos et de sites web sur ce champ.

Pour favoriser l'accès aux références, sont prévus :

- un index thématique sur les accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
- des actualités hebdomadaires ou mensuelles sur les « Séjours de vacances » ou les « Accueils de loisirs » ;
- des dossiers thématiques sur les vacances et les loisirs, l'animation volontaire, l'animation professionnelle, le handicap ou la solidarité ;
- deux espaces :
  - publications de la JPA (du niveau national, de ses comités départementaux et unions régionales, et de l'Ovlej-Études et recherches de la JPA) ;
  - publications du Réseau (des associations membres de la Confédération).

NEWSLETTER

La newsletter du centre de documentation « e-DocJPA » est destinée aux salariés de la JPA, comités départementaux, unions régionales, organisations confédérées et acteurs du secteur « vacances et loisirs ». Elle propose des références bibliographiques sur le champ des ACM, une sélection d'ouvrage, événement, site web et le bulletin de sommaires numérique des publications des organisations confédérées à la JPA. Elle est archivée sur le site web documentaire.

PAGES THÉMATIQUES WEB

Trois pages thématiques référençant des ressources documentaires ont été réalisées en 2015 pour des événements soutenus par La JPA. Elles sont consultables sur le site web documentaire :

- Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme (16 au 21 mars 2015) : http://doc.jpa.asso.fr/Semaine_education_contre_racisme.htm ;
- Lire en short (17-31 juillet 2015) : http://doc.jpa.asso.fr/Lire_en_short.htm ;
- Journées internationales des droits de l'enfant (20 novembre 2015) : http://doc.jpa.asso.fr/Journee_internationale_droits_enfant.htm.

FONDS DOCUMENTAIRE

Le fonds documentaire se constitue de différents types de documents : ouvrage, revue, vidéo, cédérom, dévédérom. Les documents sont obtenus par achat, échange ou don. Les revues, les bulletins ou les lettres d'information reçus représentent environ 118 titres dont 16 abonnements payants.

RECHERCHES DOCUMENTAIRES

Les demandes d'information peuvent venir de salariés de la JPA, de membres de la Confédération ou de personnes extérieures. En interne, elles sont formulées en amont de l'organisation d'un événement (journée d'études, intervention…). Les recherches documentaires effectuées pour l'externe sont spécifiques aux loisirs ou aux vacances.

3.4 La communication

Nouveauté de l'année 2015 : l'arrivée d'un responsable communication afin de mettre en place une stratégie globale de communication au sein de la structure.

Sa mission, définie largement, doit nous permettre d'actualiser nos outils dont les supports numériques. Il conviendra de définir, à ce titre, une « stratégie digitale » incluant les sites Internet de la JPA et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter).

3.4.1 Une stratégie qui passe d'abord par une question : que dire à qui ?

Dès son arrivée le nouveau responsable communication s'est attaché à établir ce que l'on appelle un « plan de communication », vision générale et élargie de la communication d'une entité devant s'étaler sur plusieurs années.

Ce plan de communication passe notamment par :

- un message clair : que faisons-nous et comment le dire ?
- une définition de nos « cibles ». À qui nous adressons-nous ?
- une redéfinition de nos supports de communication. Quels sont les outils les plus adaptés à nos messages dans une société en profonde mutation ?
- une rénovation de notre image. On pense, d'emblée, au logo de la JPA, signature visuelle de ce que nous sommes. Mais pas que : cette phase de travail implique la mise en œuvre d'une stratégie d'identité visuelle. Dans le magma de l'information, de quelque nature qu'elle soit et d'où qu'elle puisse venir (presse/média, réseaux sociaux, supports papiers, etc.), il est important de pouvoir afficher une identité simple, claire et facilement identifiable.

Ces différents éléments sous-tendent une ambition plus large : augmenter les dons et développer les partenariats afin de remplir au mieux notre mission. *« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences »* (Françoise Dolto).

3.4.2 Des opérations de valorisation des ACM en 2015

LIRE EN SHORT

Initiée avant l'arrivée de notre communicant, l'opération Lire en short consistait à inciter à la lecture les plus jeunes, un objectif totalement en phase avec les missions de la JPA. Tous les écrits ont leur place au sein des colonies de vacances et des centres de loisirs afin de donner aux enfants le goût de lire : livres jeunesse, documentaires, presse, courriers, blog…

Notre confédération s'est donc associée à la Grande fête du livre jeunesse (17 au 31 juillet 2015) qui se déroule sur tout le territoire français.

Être relais d'information

Il était décidé de communiquer sur la manifestation dans notre réseau et d'inviter les organisateurs à référencer leurs actions.

Page de ressources sur le web

Afin d'aider les équipes d'animation à développer leurs actions, la JPA proposait de découvrir des ressources sur la lecture en colonies de vacances et en centres de loisirs sur le site Internet de son centre de documentation http://doc.jpa.asso.fr/Lire_en_short.htm. On y trouvait entre autres des références :

- sur la question de la lecture dans les temps de vacances et de loisirs des enfants et des jeunes ;
- d'ouvrages en littérature jeunesse sur les thèmes des vacances ou des loisirs.

Jeunesse au Plein Air

L'école est un droit
Les vacances aussi !

UN PARTENARIAT INÉDIT AVEC L'ECOLE DES GOBELINS

L'approche traditionnelle lorsque l'on veut changer son identité visuelle consiste à se rapprocher d'une agence. Il n'était pas question pour la JPA de se placer dans une telle démarche compte tenu de la force que nous accordons à nos valeurs (l'ensemble de nos actions doit être tourné vers le départ en vacances collectives) et également des coûts que peuvent engendrer ces prestations.

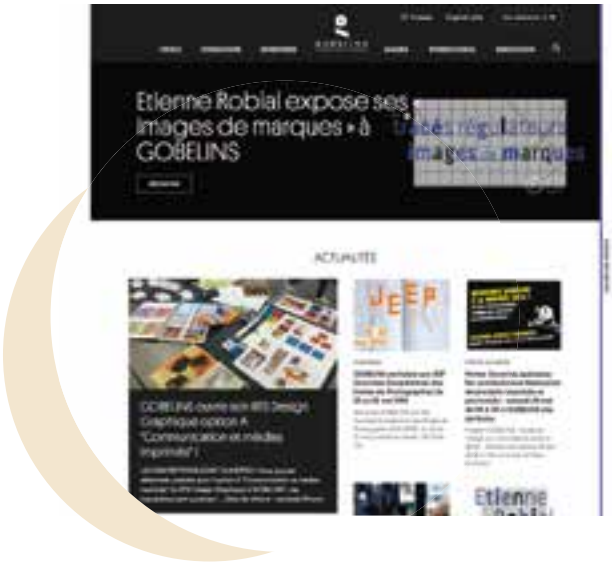

Aussi, il est apparu évident de se rapprocher d'une école de design et tant qu'à faire d'aller à la rencontre de la meilleure d'entre-elles : l'Ecole des Gobelins, l'école de l'image, n° 1 au classement 2016 de l'Etudiant des écoles d'arts appliquées dans la catégorie « Graphisme ». Les élèves de la formation Graphiste Motion Designer de l'école, dans le cadre de leur atelier « identité visuelle », ont eu pour mission de porter leur regard jeune et moderne sur les missions de la JPA, et sur sa signature visuelle.

Le résultat bien que déployé en 2016 et après vote secret du bureau est à la hauteur des attentes de notre confédération.

- Un sourire : le nouveau logo part d'une idée simple et joyeuse : le smiley, référence à la fois au sourire et au langage SMS… Quoi de mieux qu'un sourire pour refléter le bonheur d'un enfant en colonie ou en centre de loisirs ?
- Des couleurs : la diversité des couleurs (5 au total) est le reflet d'une société que la JPA souhaite pluriculturelle, ouverte au monde et diverse.
- Un logo facilement identifiable : sa forme simple, moderne et les trois mots qui composent son nom sont porteurs de valeurs : solidarité, laïcité et citoyenneté.
- Une signature : la signature de la Jeunesse au Plein Air s'affirme ; l'école est un droit, les vacances aussi. Déjà présente, elle n'était pas mise en avant en tant que signature. Elle le devient afin d'appuyer la complémentarité entre l'école et les vacances et se fixer des objectifs ambitieux : faire partir tous les enfants en vacances !
- Un gif animé et un film : les élèves ont également réalisé un gif animé et un film, reflets de l'action et des valeurs de JPA.

LE PRÉALABLE À UN CHANGEMENT DE COMMUNICATION

Ce logo reflète la politique de communication de JPA : simple et accessible. Joyeuse et directe. Cette nouvelle stratégie de communication va se traduire également au travers d'une nouvelle ambition : nouveau site web, nouvelle politique éditoriale, présence plus affirmée sur les réseaux sociaux, etc.

©DR

4. La gouvernance associative

L'année 2015 a été marquée par un évènement phare dans la vie d'une confédération : la tenue de son congrès national. Tous les trois ans, la Jeunesse au Plein Air organise son congrès. Par respect pour notre réseau, celui-ci se tient en province. Cette démarche permet de définir les grandes orientations politiques du mouvement et de revenir sur l'année écoulée.

En 2015 notre congrès se tenait à Saint-Étienne, cette ville au passé industriel qui a su investir l'avenir : n'est-elle pas devenue « Ville creative design Unesco », seule ville française à bénéficier d'un tel « label » ?

Plus tard dans l'année, le 7 octobre avait lieu un autre rendez-vous crucial : les rencontres avec les présidents et les secrétaires JPA. L'occasion d'aborder avec l'ensemble de notre réseau, les différents aspects de notre activité (Campagne de solidarité, communication, etc.).

4.1 Le congrès de Saint-Étienne

© DR

© DR

Le 23 et 24 juin 2015, le centre des congrès de Saint-Étienne a accueilli les membres de la Jeunesse au Plein Air.

Il a réuni plus de 100 personnes. Régis Juanico, député de la Loire, a ouvert les travaux et rappelé la place des accueils collectifs de mineurs dans le projet de société qu'il porte au sein de l'Assemblée nationale. Au-delà des temps statuaires habituels : rapport moral, d'activité et financier, commission de contrôle et commissaires aux comptes, une problématique a guidé nos échanges et décisions : Comment la JPA peut-elle accompagner et rendre possible le départ en colo de tous les enfants ?

Ainsi, le congrès a :

- adopté une délibération décidant pour la première fois dans la confédération les principes de la mise en place d'une aide JPA sur l'ensemble du territoire pour le départ en colonie de vacances ;
- réaffirmé la volonté de la confédération d'accueillir dans les colonies de vacances et les centres de loisirs tous les enfants et les jeunes, indépendamment de leur situation administrative (voir également page 29 du présent rapport).

Les congressistes ont pu échanger et porter ces propositions au sein de trois ateliers :

- l'accueil en ACM des enfants étrangers en situation précaire ;
- l'aide au départ en colo de la JPA ;
- une charte des organisateurs d'ACM JPA.

Il convient de souligner l'accueil du comité départemental de la Loire et l'investissement de ses membres qui ont été le gage d'un congrès chaleureux permettant de découvrir aussi bien la langue régionale locale, le « Gaga », que ses fromages !

Depuis les premiers contacts avec l'Office de tourisme et le centre des congrès jusqu'à l'organisation (avec une vingtaine de bénévoles) notamment l'accueil en gare ainsi que les rencontres avec la presse, la télé… tout a été réussi.

4.2 L'aide au départ en colo : mise en œuvre en trois étapes

Trois rencontres inter-régionales à Lyon, Montpellier et Nantes (le 29 avril, le 6 et 12 mai) avaient préparé les échanges et les délibérations adoptées lors du congrès de Saint-Étienne le 24 juin 2015 et de l'assemblée générale du 17 décembre 2015.

Ces rencontres ont permis d'aborder les questions suivantes :

- De quelle manière assurer la couverture territoriale ?
- Comment faire connaître les aides ?
- Qui doit instruire les demandes d'aides des familles ? Et comment ?
- Comment financer ces aides ?
- Quels pourraient être les critères d'aides *a minima* sur l'ensemble du territoire ? Et pour partir avec qui ?

Après l'adoption des grands principes de cette aide, le conseil d'administration a mis en place une commission pour en préparer les critères ; critères soumis à l'assemblée générale de décembre 2015.

Ceux-ci visent à permettre la mixité dans les séjours. La confédération a également choisi d'aider les familles ayant un revenu modeste (quotient familial de 1 200 €). Partant du constat que le départ s'apprend et que le mini-camp en est souvent une première expérience, l'aide de la JPA prend en compte les départs dès une nuitée.

4.3 Le complexe médico-social Jacques Besse

La confédération a initié un appel à projet en vue du transfert de l'activité du complexe médico-social (CMS) Jacques Besse. Sur les six associations qui ont répondu, la commission d'administrateurs a retenu quatre organisations pour être auditionnées. À la suite des entretiens et sur proposition de la commission, le conseil d'administration du 3 juin 2015 a choisi de présenter aux partenaires du complexe et aux instances représentatives du personnel l'APAJH comme repreneur.

L'assemblée générale du 17 décembre 2015 a voté l'apport partiel d'actif de la JPA vers l'APAJH. Ce choix a été guidé par le souhait de la confédération de garantir au CMS le maintien de son organisation, de poursuivre la qualité de l'accueil existant et de développer la place et le rôle du CMS au niveau du territoire, dans le respect des valeurs portées par La JPA : la solidarité, la laïcité et la citoyenneté.

4.4 Une équipe salariée en appui à la gouvernance

Pour développer les missions et les activités essentielles de la JPA, la confédération s'appuie sur une équipe de salariés. 2014 avait été une année difficile qui avait amené la confédération à ne pas renouveler le détachement de 5 enseignants. 2015 a été marquée par la réorientation de salariés vers de nouvelles activités. Ainsi Evelyne TAMZALI-COGGIOLA, responsable de la valorisation des ACM a rejoint le rectorat de Créteil. Fatima AMRANE, assistante de direction ; Soraya FACCIONNI, Nadira BENBEKHTI et Élodie BALDANZA qui s'occupaient des aides en partenariat avec l'ANCV et Erwann TRIPON responsable des aides au départ ont quitté leurs fonctions pour reprendre des études.

Parallèlement, Thierry BARRANCO, Pascal DELAMARRE, Grace LENDOYE et Alice VONFELT ont rejoint l'équipe de la JPA. Alice VONFELT est responsable des aides au départ, accompagnée par Grâce LENVOYE pour les aides en partenariat avec l'ANCV. Thierry BARRANCO est responsable de la valorisation des ACM et Pascal DELAMARRE est responsable communication.

Chacun d'entre eux a su s'adapter, s'engager pour assurer la continuité des missions et ainsi permettre aux enfants de partir en colo et centres de loisirs.

Participation aux instances associatives

La JPA est membre du comité exécutif du Cnajep (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de Jeunesse et d'éducation populaire). Elle siège au Conseil supérieur de l'éducation ainsi qu'au Cnaecep (Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public). Notre confédération est vice-présidente de Solidarité laïque. Elle siège au conseil d'administration de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh). Elle est membre du conseil d'administration de L'Économie sociale partenaire de l'école de la République (L'Esper). Enfin elle siège aux conseils d'administration de l'association Hygiène par l'exemple, d'Arts et Vie et de l'OITS (Organisation internationale du tourisme social).

©DR

5. Le complexe médico-social Jacques Besse

Le Complexe médico-social Jacques Besse est géré par la JPA depuis sa création en 1969. 300 professionnels y accueillent 260 adultes en situation de handicap (physique, mental, psychique).

L'année 2015 a vu l'ensemble de la procédure de mise en vente du complexe se poursuivre. Ce transfert s'inscrit dans le cadre des exigences régulièrement renouvelées des politiques publiques relevant du domaine médico-social et répond à une volonté de la JPA de promouvoir la dynamique du complexe et de le développer au bénéfice des résidents accueillis et du personnel.

Ce complexe médico-social comprend sept établissements d'accueil :

- un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ;
- un foyer d'hébergement ;
- un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;
- un service d'aide à l'intégration sociale (SAIS) ;
- un foyer de vie (FDV) ;
- un foyer d'accueil médicalisé (FAM) ;
- une maison d'accueil spécialisée (MAS).

© DR

© DR

5.1 Le contexte

L'année 2015 a été marquée en grande partie par les négociations concernant la cession du complexe médico-social « Jacques Besse » par la Jeunesse au Plein Air.

Lors du conseil d'administration du 3 juin 2015, la JPA a choisi de présenter aux instances représentatives du personnel et aux tarifeurs, parmi 4 autres associations, la Fédération des APAJH comme association repreneur du complexe.

Ce choix, murement réfléchi, n'est que le reflet du souci constant que la JPA a eu dans le processus de cession, de garantir au CMS le maintien de son organisation, de consolider le travail entrepris et de l'inscrire dans une logique de développement territorial répondant aux attentes des politiques publiques.

Aujourd'hui, les salariés sont rassurés et sereins. L'APAJH de part son militantisme, ses valeurs qui sont identiques à celles de la Jeunesse au Plein Air et son inscription dans le monde du handicap présente une identité forte, reconnue par les pouvoirs publics. Le CMS avait des atouts qui sont, de fait, une véritable valeur ajoutée pour les repreneurs potentiels. Le travail réalisé au niveau de l'évaluation interne et les conclusions de l'évaluation externe nous ont confortés sur le fait que les actions enclenchées au sein du CMS s'inscrivent bien dans les orientations générales voulues par le ministère.

Le rattachement du CMS à la Fédération APAJH va permettre à cette association de construire un territoire Grand Sud Ouest qui sera le premier territoire, et de mettre en place une nouvelle architecture organisationnelle calquée à l'échelon territorial, sur celle du CMS.

La configuration de cette reprise du CMS est donc une chance pour tous, salariés et résidents en offrant aux résidents la possibilité d'un parcours de vie diversifié et aux salariés des trajectoires professionnelles enrichies.

7 ÉTABLISSEMENTS

Le complexe médico-social Jacques Besse c'est 7 établissements conçus pour le bien-être des résidents, soutenus par 300 professionnels qualifiés représentant 40 métiers.

Personnes accueillies		Financement	Agrément
Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S)	Handicaps graves et à expression multiple	Sécurité Sociale	40 places d'hébergement
Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M)	Déficiences motrices d'origines diverses graves	Conseil Général et Sécurité Sociale	40 places d'hébergement et 4 externes
Foyer de vie (F.D.V)	Déficiences intellectuelles moyennes avec troubles psychiques associés	Conseil Général	40 places d'hébergement et 12 externes
Foyer d'hébergement Jean Calastreng (F.J.C)	Travailleurs de l'E.S.A.T En Roudil ou personnes handicapées ayant cessé leur activité à l'E.S.A.T et disposant d'une orientation par la C.D.A.P.H en foyer de vie	Conseil Général	54 places d'hébergement
Service d'Aide et d'Intégration Sociale (S.A.I.S)	Personnes à mobilité réduite, et ayant des pathologies compatibles avec une vie externat	Conseil Général	9 places d'hébergement
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S)	Toute personne handicapée orientée par la CDAPH et vivant dans le milieu ordinaire	Conseil Général	62 places
Établissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T)	Personnes adultes handicapées ayant une orientation CDAPH ne pouvant s'insérer dans le milieu professionnel ordinaire	Dotation globale versée par l'État + activité commerciale	100 places

5.2 Travaux significatifs

La procédure de cession du CMS n'a pas ralenti le programme des travaux. À ce jour 3 chantiers importants sont en cours de réalisation :

- l'Humanisation des locaux de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) dont la fin des travaux est programmée pour décembre 2016.
- la réfection de la voie principale d'accès au complexe médico-social (fin des travaux début novembre) ;
- la pose du bardage bois sur certaines façades (fin décembre 2015).

Parallèlement à ces travaux, nous avons continué à développer notre réflexion sur les services transverses, notamment en direction des services logistiques dans un souci de sécurisation sanitaire et d'harmonisation des procédures entre les établissements

Un travail important de collecte des informations a été fait par le gestionnaire afin d'évaluer et de mesurer le champ opératoire des services logistiques.

À compter du recensement des données, des stratégies d'intervention ont été proposées au personnel, accompagnées par des procédures de travail.

5.3 Activité des établissements

		Prévisionnelles	Réalisées	Ecart
FAM	Hébergement	14165	14371	206
	Accueil de jour	652	699	47
MAS		13700	13835	135
FDV	Hébergement	14170	14439	269
	Accueil de jour	3000	2575	-475
FJC		19000	19108	108
SAIS		2920	2920	0
SAVS		22400	22182	-218
Total				**72**

Ces données confirment que le positionnement géographique du CMS qui se situe à mi-chemin entre Albi et Toulouse ne favorise pas le développement des accueils de jour puisque nous sommes en tension sur le FAM et le Foyer De Vie (FDV). Il en est de même avec le service ambulatoire (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) malgré le développement du partenariat avec l'hôpital PINEL et le service social de circonscription du conseil départemental du Tarn.

5.4 Évaluation interne/externe

L'intégration des préconisations des évaluations externes dans les PACQ des structures a été l'élément majeur de ce dernier semestre pour traduire une véritable dynamique de l'évaluation au sein de l'établissement.

Les excellents résultats obtenus lors de l'évaluation externe nous ont permis d'obtenir en décembre 2015 le renouvellement pour 15 ans de l'ensemble de nos agréments d'établissements et services

5.5 Vie des établissements

Sur l'ensemble des établissements nous observons une bonne dynamique collective avec des axes forts tournés vers la culture et le sport.

Des rencontres inter-établissements ont mis en valeur la qualité des éducateurs sportifs pour organiser : la journée activité motrice, les 4 heures du cycle, notamment. Ces rencontres ont obtenu un franc succès.

Sur l'ensemble des établissements : 23 séjours collectifs ont pu être organisés et 25 séjours individuels en partenariat avec des organismes extérieurs.

Expression des Usagers : nous avons mis en œuvre une formation en direction des élus des usagers siégeant au Conseil de Vie Sociale (CVS). Nous avons programmé des modules sur 2 jours permettant aux élus de se mettre en scène pour s'approprier leur rôle au sein du CVS.

Projet d'Eau par kiné et psychomotricien : pour MAS et Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM). Cette prise en charge est proposée à 8 résidents dans le petit bain de la piscine. Ce bain relaxant à visé thérapeutique, dans une eau variant de 32° à 36°, apporte aux résidents de nombreux effets bénéfiques (Antalgique : effet sur la douleur, Orthopédique : entretien articulaire et musculaire, Psychologique : sensation de bien-être)

Nouveaux partenariats entre la MAS et le FDV de l'association AGAPEI, le FDV du Hameau du Lac et la MAS. Des résidents pourront changer de structure quelques jours.

Festival A-TEMPO : le foyer de Vie participe comme chaque année au Festival A TEMPO. Mme Solène PADAISSI, violoniste, est intervenue 4 h auprès des résidents qui étaient ravis.

En conclusion, 2015 a été l'année du changement d'association gestionnaire. L'investissement des personnels a été le garant de la qualité de l'accueil proposé aux résidents des résidents. La Fédération des APAJH qui reprend la gestion du complexe, partage les valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté de la JPA. Elle apportera les outils nécessaires pour poursuivre le projet au service des personnes en situation de handicap.

écouter les autres
Être soudé
Jouer
partager
pardonn
Groupe
Être une équipe

© DR

Rapport financier

58 LE MOT DE LA TRÉSORIÈRE

60 ANALYSE DES COMPTES DE LA CONFÉDÉRATION JEUNESSE AU PLEIN AIR

72 RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. Le mot de la trésorière

En 2015, LA JPA est entrée dans une phase de transformation. Notre confédération se donne un nouvel élan pour développer son objet principal : favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs collectifs pour tous les enfants et les jeunes.

Depuis le congrès de Nantes et les évolutions internes qui l'ont accompagné, l'attention portée à une meilleure utilisation des ressources s'est poursuivie. Le constat a été observé d'une meilleure maîtrise de la gestion de l'activité, au profit d'une efficience gagnée dans l'exercice des missions du siège de la JPA.

Le résultat de l'exercice 2015 est excédentaire de 565 550 € : il reste positif, à hauteur de 425 111 € cette année, pour le complexe médico-social Jacques Besse de Lavaur ; il s'élève à 140 349 € sur le périmètre des activités du siège malgré les réductions importantes de subventions que nous avons subies en 2014.

Notre impact social est bien réel : avec l'appui des organisations confédérées, et grâce notamment à l'action des comités, plus de 28 000 enfants et jeunes ont bénéficié d'aides au départ en séjours collectifs, dans des séjours de vacances ou liés aux classes de découvertes. Cela se traduit par le versement d'un montant d'aides de 414 133 € financées par la générosité du public et 1 319 745 € par le biais de notre partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

À ces chiffres, qui correspondent au montant enregistré dans les comptes nationaux, il convient d'ajouter notamment les 1 025 938 € versés par les comités départementaux dans le cadre d'opérations partenariales avec les collectivités locales.

Nous relevons également que 71 000 € ont été consacrés à la production de supports d'éducation à la citoyenneté, au travers, notamment, de supports pédagogiques en direction des élèves de classes maternelles, d'un 4 pages « Géo ado » et d'une vidéo sur les inégalités face aux vacances.

272 000 € de fonds dédiés, sur les 1 460 000 € disponibles en début d'année ont été utilisés, répondant en cela aux objectifs fixés de consommer plus rapidement les fonds dédiés restant disponibles.

Le fait marquant de cette année est, bien sûr, l'opération de cession du complexe médico-social Jacques Besse qui, au terme des longues et réglementaires procédures, verra la conclusion de la vente en septembre 2016. Cette réalisation ne se traduira dans les comptes de la JPA qu'au cours de l'exercice 2016. Mais, avec un regard tourné vers l'avenir, il faut d'ores et déjà que la confédération se prépare à la situation nouvelle qui va caractériser l'année 2017.

Si l'an prochain dans notre bilan, chacun pourra observer une diminution du montant global du bilan de 11,3 M€, due à la cession de cet important complexe riche de sept établissements médico-sociaux, chaque membre pourra également constater un apport de 6,2 M€ de trésorerie dans les comptes de la Jeunesse au Plein Air, dont le périmètre sera recentré sur notre objet social majeur, conformé-

ment à l'esprit et à la lettre de nos statuts : l'aide au départ.

À l'heure du transfert de nos activités médico-sociales, il nous faut saluer l'excellente gestion économique du complexe Jacques Besse de Lavaur. Au bénéfice des 260 résidents, conduite par l'équipe de direction et réalisée par l'ensemble de nos 300 salariés – cadres, administratifs, éducateurs, personnels participant aux soins, personnels d'entretien – cette gestion s'est notamment caractérisée, au cours de l'année 2015, par des charges maîtrisées, une stabilité de la masse salariale et des produits en légère augmentation. Le taux de remplissage du complexe médico-social est de 100 %, hormis le SAVS qui est de 93 %. Comme a pu le souligner, en différentes circonstances, l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées auprès du président de La JPA, ce complexe apporte la preuve d'une activité dynamique et soutenue.

En 2016, les 7 établissements vont poursuivre leurs missions respectives au sein du réseau de la Fédération des APAJH qui ouvrira de nouvelles voies de développement de l'action menée, dans un cadre solide et fidèle à nos valeurs.

Revenons à l'activité du siège de la JPA pour nous satisfaire des avancées de l'exercice 2015 sur le plan financier :

- nous constatons une meilleure gestion de la campagne de collecte dans les écoles, grâce à l'action des comités départementaux. Si les montants ne sont pas en hausse, il convient de rappeler qu'une partie des dons des particuliers étaient auparavant comptabilisés sur cette collecte ;
- les ressources issues directement de l'appel à dons auprès de particuliers sont en augmentation à hauteur de 226 000 € soit une progression de 21 % ;
- nous avons mis en route un plan de contrôle interne, avec la double implication de la commission financière et de la commission de contrôle qui est appelée à jouer un nouveau rôle dans cet exercice.

Sous l'impulsion du bureau, avec l'accompagnement des membres des dites commissions et le pilotage de la direction, la bonne gestion est le fruit de l'activité conjointe des salariés au sein du service comptable et financier. Que chacune et chacun en soient ici remerciés !

Un point nécessite une mobilisation de notre part : les frais d'appel à la générosité du public restent trop importants au regard du montant des ressources collectées. Celles-ci augmentent cette année de 24 000 € compte tenu du fort développement des opérations de recherche de nouveaux donateurs, frais de prospection qui représentent près de 50 % des frais de recherche de fonds. Nous développons ainsi notre communauté de donateurs. Cependant, notre ambition d'aider davantage d'enfants et de jeunes, selon des critères plus équitables, nous oblige à trouver rapidement de nouveaux ressorts et une meilleure efficience encore entre le siège et les comités.

Notre périmètre économique et financier va considérablement évoluer : nous construisons une nouvelle feuille de route pour investir à bon escient nos ressources et nos savoir-faire dans une intelligence partagée entre le local et le national.

Imaginons ensemble des voies nouvelles pour notre projet : permettre à toujours plus d'enfants et de jeunes de se rencontrer et de se construire comme citoyens autonomes et égaux au sein d'une société solidaire !

Tableau de synthèse des aides versées

	Nombre d'enfants	Collecte + fonds dédiés	ANCV	Aides financées par les comités	TOTAL
Aides au départ en ACM	8980	414 132	192 490	1 025 938	1 632 560
Aides au départ en séjours scolaires	17059		1 319 745		1 319 745
Sous Total	**26039**	**414 132**	**1 512 235**	**1 025 938**	**2 952 305**
Aides exceptionnelles séjours scolaires (*)	2148		156 350		156 350
Total	**28187**	**414 132**	**1 668 585**	**1 025 938**	**3 108 655**

(*) Aides versées sur les reliquats de trésorerie des années antérieures. Correspond au périmètre des comptes du rapport financier

B. Analyse des comptes de la confédération Jeunesse au Plein Air

Introduction

Les comptes de la confédération Jeunesse au Plein Air intègrent les missions sociales du siège, les activités des comités départementaux concernant la collecte et l'attribution des aides au départ liées à la collecte, ainsi que pour la dernière année celles du complexe médico-social Jacques Besse.

Les autres activités des comités, hors la collecte, n'entrent pas dans le périmètre des comptes présentés ci-dessous, dans la mesure où les comités sont des entités juridiques autonomes.

Les comptes de l'exercice 2015 couvrent la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 28 avril 2016 aux sommes suivantes :

- Total du bilan : 22 632 357 €
- Total des produits du compte de résultat : 20 935 680 €
- Résultat de l'exercice : + 565 550 €

Ces comptes ont fait l'objet d'un contrôle par la commission de contrôle interne de la JPA ainsi que par les commissaires aux comptes de l'association.

1. Les faits caractéristiques de la période

1.1 La cession du complexe médico-social Jacques Besse

Déroulement de l'opération

L'assemblée générale de décembre 2013 a approuvé le principe de céder le complexe médico-social Jacques Besse en donnant mandat au Président pour engager le travail de réflexion sur les modalités de transfert de la gestion du complexe, lequel est constitué de 7 établissements.

Dans cette perspective, plusieurs options de transfert de l'activité ont été envisagées :

- confier la gestion de l'ensemble du complexe (immobilier et activité) à une autre association ;
- conserver l'immobilier du complexe et le louer à l'association délégataire de l'activité ;
- céder (à titre onéreux) l'ensemble du complexe immobilier et son exploitation à une autre association.
- durant l'année 2014, deux études ont été conduites en parallèle :
- l'une immobilière conduite par le cabinet CBRE, estimant la valeur vénale du bien à 26,2 M€ ;
- l'autre comptable permettant d'évaluer à 21 M€ le montant des sommes à reverser aux tiers financeurs si la Jeunesse au Plein Air demeure propriétaire de l'immobilier ou si elle le cède.

Sur la base de cette double expertise, et après étude des différentes hypothèses, le conseil d'administration a décidé le 20 novembre 2014 de mettre en œuvre le projet de transfert de l'activité, du personnel ainsi que des actifs et passifs attachés au complexe médico-social Jacques Besse de la façon suivante :

- cession de l'ensemble immobilier financé par fonds propres par la JPA ;
- apport partiel d'actif, de l'activité du centre médico-social, du personnel, des actifs meubles et immeubles (à l'exception des biens immobiliers cédés) et des passifs attachés à cette activité.

A la suite de la publication d'un appel d'offre pour la reprise du complexe, 6 organismes ont fait acte de candidature, et à l'issue des consultations la candidature de l'APAJH a été retenue, avec notamment une offre de reprise de l'ensemble immobilier de 6,2 M€.

Un traité d'apport partiel d'actif signé le 15 octobre 2015, entre la JPA et l'APAJH, formalise le processus de transfert du complexe entre les deux organisations. Ce traité validé par l'assemblée générale de la JPA le 17 décembre 2015 et par celle de l'APAJH, le 9 janvier 2016, acte :

- la cession à la fédération des APAJH d'une partie de l'ensemble immobilier moyennant le prix net de 6,2 M€ ;
- l'apport partiel d'actif de l'activité du complexe,

du personnel, des actifs bien et immeubles (à l'exception des biens immobiliers cédés), ainsi que des passifs rattachés à cette opération estimés à un montant de 10,4 M€.

En date du 16 mars 2016 et du 8 avril 2016, l'Agence régionale de santé Midi-Pyrénées et le département du Tarn ont respectivement signifié aux associations l'arrêté de transfert de l'autorisation et de gestion du complexe médico-social avec effet au 1er mars 2016.

L'opération de transfert et de cession ne sera totalement finalisée que lors de l'acceptation expresse ou tacite de la Préfecture de Paris, dont dépend le siège social de la JPA, de la déclaration d'aliénation du bien immobilier au profit de l'APAJH.

Impact de l'opération sur les comptes 2016 de la JPA

Comptablement, l'ensemble des conditions suspensives n'étant pas levé à ce jour, l'opération ne peut être rattachée à l'exercice 2015. Cependant, les règles comptables précisent que mention doit être faite dans l'annexe aux comptes annuels des conséquences financières de l'opération.

Comme indiqué ci-avant, l'opération de transfert du centre médico-social a deux composantes indissociables :

- un apport partiel d'actif correspondant pour la JPA à un désinvestissement de 10,4 M€ sans contrepartie à recevoir et qui constitue donc à ce titre une charge pour notre association ;
- la cession à titre onéreux du bien immobilier financé sur fonds propres de la JPA pour un montant de 6,2 M€ et qui constitue pour notre association un produit.

Il résulte de ces deux composantes, les conséquences comptables suivantes sur l'actif et le passif de notre association :

A l'actif :

- La totalité de l'actif du complexe médico-social est transféré à l'APAJH ; le bilan actif du complexe sera donc nul après transfert ;
- l'actif du siège augmente de 6,2 M€ du fait de l'apport de trésorerie lié à la cession prévue dans le traité d'apport ;
- au total, l'actif de la JPA diminue de 11,3 M€. Il convient de rappeler que la constitution de cet actif provient essentiellement des apports des tiers financeurs dans le cadre des prix de journée et des subventions d'investissement accordées.

BILAN ACTIF	Complexe médico-social			Siège			Global		
	Au 31/12/2015	Impact de la cession	Bilan après cession	Au 31/12/2015	Impact de la cession	Bilan après cession	Au 31/12/2015	Impact de la cession	Bilan après cession
Actifs immobilisés	10 062 561	-10 062 561	0	164 068		164 068	10 226 629	-10 062 561	164 068
Actifs circulants	7 445 403	-7 445 403	0	4 960 323	6 200 000	11 160 323	12 405 726	-1 245 403	11 160 323
Total	17 507 964	-17 507 964	0	5 124 392	6 200 000	11 324 392	22 632 356	-11 307 964	11 324 392

Au passif :

- 7 M€ de passif circulant sont transférés à l'APAJH à la suite de l'opération d'apport partiel d'actif ;
- l'impact sur le résultat du complexe de l'opération de transfert d'actif se traduit par un résultat déficitaire de 10,4 M€, correspondant au montant des fonds associatifs du complexe ;
- à l'issue de l'opération, le bilan passif du complexe est donc nul ;
- le résultat de la cession pour un montant de 6,2 M€ sera enregistré dans le résultat d'exercice du siège de la JPA ;
- le résultat comptable de cette opération se traduit par un déficit de 4,2 M€ (-10,4 M€ + 6,2 M€) qui viennent diminuer les fonds propres de la JPA ;
- après opération les fonds propres de la JPA seront de 9,4 M€.

BILAN PASSIF	Complexe médico-social			Siège			Global		
	Au 31/12/2015	Impact de la cession	Bilan après cession	Au 31/12/2015	Impact de la cession	Bilan après cession	Au 31/12/2015	Impact de la cession	Bilan après cession
Fonds associatifs	10 461 636		10 461 636	3 184 440		3 184 440	13 646 076	0	13 646 076
Résultat		-10 461 636	10 461 636		6 200 000	6 200 000	0	-4 261 636	-4 261 636
Passif circulants	7 046 328	-7 046 328	0	1 939 953		1 939 953	8 986 281	-7 046 328	1 939 953
Total	17 507 964	-17 507 964	0	5 124 392	6 200 000	11 324 392	22 632 356	-11 307 964	11 324 392

1.2 Une augmentation des aides vacances attribuées

Nous avons cette année augmenté le montant des aides accordées pour le départ en accueils collectifs de mineurs. Cette augmentation est de 56 658 € soit + 16 %.

Il est à noter que nous avons utilisé 272 K€ de fonds dédiés provenant des collectes antérieures.

1.3 Un équilibre structurel des comptes du siège national

La forte baisse de la subvention du ministère de l'Éducation nationale s'était traduite par un déficit de 299 K€ en 2014. Les mesures de réorganisation prises en septembre 2014, ont permis de retrouver un équilibre structurel des comptes 2015 ; le résultat net est excédentaire de 140 K€.

2. Le compte de résultat

	2015			2014			Variation		
	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat
Siège	4 056 817	4 197 257	140 440	4 364 011	4 065 197	-298 814	-302 571	132 060	439 254
Complexe médico-social	16 313 311	16 738 422	425 111	16 390 386	16 792 153	401 767	-77 075	-53 731	23 344
Résultat net	20 370 128	20 935 678	565 550	20 754 397	20 857 350	102 953	-379 646	78 329	462 597

- Le résultat de l'exercice est excédentaire de 565 K€ en 2015.

Il enregistre une progression de 462 K€ par rapport à 2014.

- Le total des charges diminue de 384 K€.
- Le total des produits augmente de 78 K€.

2.1 Le complexe médico-social de Lavaur

Le complexe médico-social	2015			2014			Variation		
	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat
Résultat d'exploitation	15 982 996	16 675 897	692 901	15 961 237	16 737 300	776 063	21 759	-61 403	-83 162
Résultat financier	233 715	5 673	-228 042	255 061	2 107	-252 954	-21 346	3 566	24 912
Résultat exceptionnel	96 600	56 852	-39 748	174 088	52 746	-121 342	-77 488	4 106	81 594
Résultat net	16 313 311	16 738 422	425 111	16 390 386	16 792 153	401 767	-77 075	-53 731	23 344

2.1.1 Le résultat d'exploitation : + 693 K€

Il diminue de 83 K€.

- Les produits d'exploitation diminuent de 61 K€ :
  - les produits de prestations de l'ESAT augmentent de 50 K€ ;
  - les prestations versées par les tiers financeurs augmentent de 98 K€ ;
  - les remboursements de frais de personnel pris en charge par l'organisme collecteur des fonds de formation diminuent de 125 K€ ;
  - les reprises sur provisions pour départ à la retraite diminuent de 117 K€.
- Les charges d'exploitation augmentent de 22 K€ :
  - les charges d'énergie augmentent de 53 K€ ;
  - les frais d'entretien des locaux et espaces extérieurs diminuent de 33 K€ ;
  - le montant des salaires est stable à 7,9 M€ ;
  - les charges sociales diminuent de 51 K€.

2.1.2 Le résultat financier : - 228 K€

Il correspond aux charges financières liées aux emprunts.

- Les charges d'emprunt diminuent de 21 K€.

2.1.3 Le résultat exceptionnel : - 40 K€

Il enregistre une amélioration de 82 K€.

- Les produits exceptionnels augmentent de 4 K€.
- Les charges exceptionnelles diminuent de 77 K€.

2.2 Le siège de la JPA

Le Siège	2015			2014			Variation		
	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat
Résultat d'exploitation	3 983 931	4 128 313	144 382	4 189 531	3 994 995	-194 536	-205 600	133 318	338 918
Résultat financier	56	36 479	36 423		57 125	57 125	56	-20 646	-20 702
Résultat exceptionnel	64 110	32 465	-31 645	161 137	13 077	-148 060	-97 027	19 388	116 415
Impôts	8 720		-8 720	13 343		-13 343			4 623
Résultat net	4 056 817	4 197 257	140 440	4 364 011	4 065 197	-298 814	-302 571	132 060	439 254

Le résultat d'exploitation : + 144 K€

Il enregistre une augmentation de 339 K€.

Les produits d'exploitation augmentent de 133 K€ :

- le produit des ventes augmente de 7 K€ et celui du « spécial directeur » de 20 K€, ce qui permet de compenser l'arrêt de la publication « Loisirs Éducation » ;
- le montant des subventions est en hausse de 4 K€ avec une augmentation de la subvention de l'ANCV de 15 K€ : une augmentation de 11 K€ de la subvention du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports liée au projet « l'arbre à histoires » ;
- les autres subventions territoriales liées à la Campagne de solidarité diminuent de 8 K€ ;
- les produits issus de la générosité du public augmentent de 16,5 K€ avec une diminution de la collecte dans les écoles de -36 K€ et une augmentation des dons des particuliers et entreprises de 52 K€ ;
- en 2015 nous n'avons pas enregistré de legs, contrairement à 2014 ;
- les reprises sur provisions augmentent de 96 K€ compte tenu d'opérations de régularisation effectuées. Nous avons fait des reprises sur des provisions constituées sur les dépréciations de créances. Un montant équivalent est constaté en charges exceptionnelles ;
- le montant des reprises sur fonds dédiés augmente de 33 K€ : augmentation de 106 K€ du montant de reprises sur les fonds provenant de la générosité du public, et diminution de 73 K€ du montant de reprises sur subventions.

Les charges d'exploitation diminuent de 206 K€ :

- le chapitre « autres achats et charges externes » augmente de 66 K€ ; les honoraires d'avocats et de commissaires aux comptes augmentent du fait de la procédure de cession du complexe médico-social ;
- les frais d'impression et de publications augmentent compte tenu de l'augmentation du nombre des mailings de prospection envoyés ;
- les impôts et taxes diminuent de 17 K€ du fait de la baisse des taxes liées aux salaires (taxe sur salaires, formation professionnelle et effort à la construction) ;
- le montant des salaires diminue de 104 K€, traduction de la réorganisation mise en place en septembre 2014 pour pallier la baisse de la subvention Éducation nationale ;
- le montant des charges sociales diminue de 116 K€ ;
- les aides versées dans le cadre du partenariat ANCV baissent de 52 K€ ;
- les aides et bourses vacances augmentent de 57 K€ ;
- les engagements à réaliser sur subventions et dons diminuent de 16 K€.

Le résultat financier : +36 K€

Il enregistre une diminution de 21 K€ compte tenu de la baisse des taux de rémunération des comptes sur livret.

Le résultat exceptionnel : -32 K€

Il enregistre une amélioration de 116 K€.

Les produits exceptionnels augmentent de 20 K€

Les charges exceptionnelles diminuent de 97 K€

En 2014, nous avions constaté une dotation exceptionnelle de 155 K€ pour indemnités de fin de carrière.

3. Comparatif budgétaire

	Réalisé 2014	Budget 2015	Réalisé 2015	Ecart
VENTES DE PUBLICATIONS et autres produits	**205 836**	**227 650**	**212 506**	**- 15 144**
SUBVENTIONS	**2 951 226**	**2 672 332**	**2 958 735**	**286 403**
Subvention jeunesse et sports	*139 500*	*139 500*	*150 500*	**11 000**
CDVA	*36 750*	*35 000*	*28 000*	**- 7 000**
Subvention Education Nationale	*990 000*	*990 000*	*990 000*	**-**
Autres subventions	*30 806*	*37 500*	*20 794*	**-16 706**
Subventions ANCV	*1 754 170*	*1 470 332*	*1 769 441*	**299 109**
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	**147 272**	**149 423**	**166 028**	**16 605**
Cotisation des adhérents	122 856	125 114	124 129	**- 985**
Autres produits de gestion courante	24 416	24 309	41 899	**17 590**
PRODUITS DE LA GENEROSITE	**411 638**	**409 180**	**386 973**	**- 22 207**
REPRISE SUR FONDS DEDIES	**242 404**	**233 901**	**275 126**	**41 225**
REPRISE SUR PROVISIONS			**103 843**	**103 843**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	3 958 376	3 692 486	4 103 210	410 724
ACHATS DE MATERIEL ET FOURNITURES	**51 739**	**59 647**	**52 394**	**- 7 253**
SERVICES EXTERIEURS	**337 789**	**253 962**	**298 430**	**44 468**
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**336 502**	**516 455**	**445 090**	**- 71 365**
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**1 971 823**	**1 720 000**	**1 988 927**	**268 927**
DOTATION POUR RISQUE D'EXPLOITATION		**21 174**	**20 010**	**- 1 164**
DOTATION AUX FONDS DEDIES	**31 325**		**15 670**	**15 670**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	2 729 178	2 571 238	2 820 521	249 283
VALEUR AJOUTEE	1 229 198	1 121 248	1 282 689	161 441
SALAIRES ET CHARGES DE PERSONNEL	**1 257 174**	**1 085 642**	**1 036 803**	**- 48 839**
Salaires et appointements	*777 087*	*703 115*	*680 458*	**- 22 657**
Cotisations sociales	*480 087*	*382 527*	*356 345*	**- 26 182**
Aides à l'emploi (CNASEA, FONJEP,...)	**28 656**	**28 424**	**25 103**	**- 3 322**
IMPOTS ET TAXES	**112 785**	**106 803**	**95 815**	**- 10 988**
Taxes sur salaires	*77 365*	*69 540*	*59 956*	**- 9 584**
Taxes foncières et autres Impôts	*35 420*	*37 263*	*35 859*	**- 1 404**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 112 105	- 42 773	175 174	217 947
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**90 393**	**26 772**	**30 792**	**4 020**
Dotation aux amortissements	*26 964*	*26 772*	*30 792*	**4 020**
Dotations aux provisions	*63 429*			**-**
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**7 963**			**-**
Reprise sur amortissements				**-**
Reprise sur provisions	7 963			**-**
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 194 535	- 69 545	144 381	213 927
PRODUITS FINANCIERS	**57 125**	**42 000**	**36 479**	**- 5 521**
CHARGES FINANCIERES			**56**	**56**
RESULTAT FINANCIER	57 125	42 000	36 423	-5 577
Produits exceptionnels de gestion	*12 877*		*32 465*	**32 465**
Charges exceptionnelles de gestion	*161 059*		*64 110*	**64 110**
RESULTAT EXCEPTIONNEL DE GESTION	- 148 182	-	- 31 645	- 31 645
Produits exceptionnels sur cessions d'actifs	200	204		**- 204**
Valeur comptable de l'actif cédé	78			**-**
RESULTAT EXCEPTIONNEL SUR CESSION D'ACTIF	122	204	-	- 204
IMPOTS	13 343		8 720	8 720
RESULTAT NET COMPTABLE	- 298 813	- 27 341	140 440	167 781
Total des produits	4 065 197	3 763 114	4 197 257	**434 143**
Total des charges	4 364 011	3 790 455	4 056 817	**266 362**
Résultat	- 298 814	- 27 341	140 440	**167 781**

Écart entre le budget et le réalisé

Résultat d'exploitation : + 214 K€

Produits d'exploitation : + 411 K€

Les principaux écarts :

- + 299 K€ de dotation de subvention ANCV ;
- + 104 K€ de reprises sur provisions ;
- + 41 K€ de reprises sur fonds dédiés.

Les charges d'exploitation : + 249 K€

Les principaux écarts :

- + 269 K€ de charges de gestion courante dues à la progression des aides attribuées pour les départs en séjours collectifs (colos et séjours scolaires) ;
- - 49 K€ sur les salaires et charges ;
- - 17 K€ sur les différentes taxes liées aux salaires.

Le résultat financier : -5,6 K€

Baisse des taux de rémunération sur livret

Le résultat exceptionnel : – 32 K€

Les produits exceptionnels : + 32 K€

Les charges exceptionnelles : - 64 K€

4. Le bilan

ACTIF	2015	2014	Ecart	PASSIF	2015	2014	Ecart
Actif immobilisé	10 226 629	9 987 390	239 239	Fonds associatifs	13 646 076	12 783 002	863 074
Actif circulant	2 253 391	2 131 650	121 741	Emprunts	4 759 721	5 120 610	-360 889
Trésorerie disponible	10 152 337	10 402 186	-249 849	Provisions	696 317	744 327	-48 010
				Fonds dédiés	1 206 141	1 465 597	-259 456
				Dettes	2 324 102	2 407 691	-83 589
Total	22 632 357	22 521 226	111 131	Total	22 632 357	22 521 227	111 131

Le montant total du bilan est de 22,6 M€.
Il augmente de 111 K€

L'actif

L'actif immobilisé est de 10,2 M€
Il augmente de 239 K€.
L'actif circulant est de 2,2 M€
Il augmente de 121 K€.
La trésorerie disponible est de 10,1 M€
Elle diminue de 250 K€.

Le passif

Les fonds associatifs sont de 13,6 M€
Ils augmentent de 863 K€.
Les emprunts sont de 4,7 M€
Ils diminuent de 361 K€.
Les provisions sont de 696 K€
Elles diminuent de 48 K€.
Les fonds dédiés sont de 1,2 M€
Ils diminuent de 259 K€.
Les dettes sont de 2,3 M€
Elles diminuent de 83 K€.

4.1 Le complexe médico-social Jacques Besse

ACTIF	2015	2014	Ecart	PASSIF	2015	2014	Ecart
Actif immobilisé	10 062 561	9 822 666	239 895	Fonds associatifs	10 461 636	9 739 002	722 634
Actif circulant	2 078 789	1 824 035	254 754	Emprunts	4 756 780	5 111 335	-354 555
Trésorerie disponible	5 366 614	5 588 605	-221 991	Provisions	527 681	538 544	-10 863
				Fonds dédiés			0
				Dettes	1 761 867	1 846 426	-84 559
Total	17 507 965	17 235 307	272 658	Total	17 507 965	17 235 307	272 658

Le fonds de roulement du complexe est de 5,7 M€
Il augmente de 117 K€ :
- les capitaux permanents augmentent de 357 K€ ;
- la valeur nette comptable des actifs immobilisés augmente de 240 K€ ;

Le besoin en fonds de roulement est de 317 K€
- Il augmente de 339 K€.
- L'actif circulant (créances) augmentent de 255 K€.
- Le passif circulant (dettes) diminue de 85 K€.

La trésorerie est de 5,4 M€
- Elle diminue de 222 K€.

	2015	2014	Variation
Total capitaux permanents	15 746 097	15 388 881	357 216
Actif immobilisé	10 062 561	9 822 666	239 895
Fonds de roulement	5 683 536	5 566 215	117 321
Actif circulant	2 078 789	1 824 035	254 754
Passif circulant	1 761 867	1 846 426	-84 559
Besoin en fonds de roulement	316 922	-22 391	339 313
Trésorerie	5 366 614	5 588 606	-221 992
Total actif	17 507 965	17 235 307	272 658
Total passif	17 507 965	17 235 307	272 658

4.2 Le siège de la JPA

ACTIF	2015	2014	Ecart	PASSIF	2015	2014	Ecart
Actif immobilisé	164 068	164 724	-656	Fonds associatifs	3 184 440	3 044 000	140 440
Actif circulant	174 600	307 614	-133 014	Emprunts			0
Trésorerie disponible	4 785 723	4 813 581	-27 858	Provisions	168 636	205 783	-37 147
				Fonds dédiés	1 206 141	1 465 597	-259 456
				Dettes	565 174	570 540	-5 366
Total	5 124 392	5 285 920	-161 528	Total	5 124 392	5 285 920	-161 527

Le fonds de roulement du siège est de 4,4 M€
Il diminue de 156 K€.
- Les capitaux permanents diminuent de 156 K€, compte tenu de la baisse des fonds dédiés.
- La valeur nette comptable de l'actif immobilisé diminue de 656 €.

Le besoin en fonds de roulement est de – 391 K€
- Il diminue de 128 K€.
- L'actif circulant (créances) diminue de 133 K€.
- Le passif circulant (dettes) diminue de 5 K€.

La trésorerie est de 5,1 M€
- Elle enregistre une diminution de 162 K€.

	2015	2014	Variation
Total capitaux permanents	4 559 217	4 715 380	-156 163
Actif immobilisé	164 068	164 724	-656
Fonds de roulement	4 395 149	4 550 656	-155 507
Actif circulant	174 600	307 614	-133 014
Passif circulant	565 174	570 540	-5 366
Besoin en fonds de roulement	-390 574	-262 926	-127 648
Trésorerie	4 785 723	4 813 581	-27 858
Total actif	5 124 392	5 285 920	-161 528
Total passif	5 124 392	5 285 920	-161 528

5. LE CER

Le compte d'emploi des ressources donne une analyse de l'origine des ressources de la JPA et de leur utilisation.

Le tableau CER comprend deux colonnes :

- les ressources collectées auprès du public et leur utilisation ;
- l'origine globale des ressources de la JPA, produits de l'appel à la générosité et autres ressources, et leur utilisation.

EMPLOIS	Compte de résultat consolidé	Affectation desressources collectées auprès du public	RESSOURCES	Compte de résultat consolidé	Suivi des ressources collectées auprès du public
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		-
1 - MISSIONS SOCIALES	**19 459 584**	**493 581**	**1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**	**398 421**	**398 421**
1.1 Actions réalisées en France	**19 459 584**		**1.1 Dons et legs collectifs**	**386 972**	**386 972**
Actions réalisées directement			- Dons	331 542	331 542
1.1.1 Aider les enfants à partir en colos	592 554	422 552	- Mécénat	55 430	55 430
1.1.2 Aider les enfants à partir en séjours scolaires	1 698 592	-	- Legs		
1.1.3 Contribuer à l'éducation citoyenne des enfants et des jeunes	190 926	71 029			
1.1.4 Informer sur les accueil collectifs de mineurs	322 993	-	**1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité**	**11 449**	**11 449**
1.1.5 Valoriser les accueil collectifs de mineurs	236 376				
1.1.6 Animer le réseau des acteurs des accueils collectifs de mineurs	285 719	-			
1.1.7 Gérer le complexe médico-social Jacques Besse	16 132 424	-			
	-	-			
		-	**2- AUTRES FONDS PRIVES**	**0**	
1.2 Actions réalisées à l'étranger			**3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS**	**3 011 558**	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**329 046**	**165 374**			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	226 893	165 374			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	22 778	-	- Subventions du complexe médico-social	27 720	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	79 375	-		0	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**349 758**	**11 325**	**4 - AUTRES PRODUITS**	**17 017 073**	
			- Autres produits JPA nationale	436 029	
			-Prestations de service du complexe médico-social	13 671 140	
			-Autres produits du complexe médico-social	2 909 903	
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	**20 138 388**		**I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat**	**20 427 051**	
II - Dotations aux provisions	**216 071**		**II - Reprises des provisions**	233 502	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	**15 670**		**III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices précédents**	275 126	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		**271 859**
IV - Excédent des ressources de l'exercice	**565 550**		**V- Insuffisance des ressources de l'exercice**		
V - TOTAL GENERAL	20 935 680		V - TOTAL GENERAL	20 935 680	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	-	-			
VI- neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public.	-	-			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		670 280	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		670 280
			SOLDES DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		

Evaluation des contributions volontaires en nature

Missions sociales Frais de recherche de fonds Frais de fonctionnement et autres charges	Non évalué		Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	Non évalué	

5.1 Les ressources collectées auprès du public

	2015	2 014	Variation	
Dons et legs	**386 972**	**411 637**	**-24 665**	**-5,99%**
Campagne dans les écoles	*105 656*	*141 457*	-35 801	*-25,31%*
Dons des particuliers	*225 886*	*186 830*	39 056	*20,90%*
Mécénat et partenariat	*55 430*	*42 212*	13 218	*31,31%*
Legs		*41 138*	-41 138	
Autres produits	**11 449**	**30 719**	**-19 270**	**-62,73%**
Ressources collectées auprès du public	**398 421**	**442 355**	**-43 934**	**9,93%**
Variation des fonds dédiés	271 859	134 679	137 180	101,86%
	670 280	**577 034**	**93 246**	**16,16%**

- Les dons augmentent de 16 K€.
- La collecte dans les écoles diminue ; par contre la collecte auprès des particuliers et entreprises progresse de 52 K€.
- Nous n'enregistrons pas de legs en 2015 contrairement à 2014.
- Les autres produits, correspondent aux produits financiers et à des opérations de régularisation des comptes de campagne. Ils enregistrent une diminution de 19 K€.
- La reprise sur fonds dédiés augmente de 137 K€.

5.2 L'utilisation des ressources collectées auprès du public

	2015		2014		Variation	
Aider les enfants à partir en colos	*422 552*	63,04%	*351 249*	60,87%	*71 303*	*20,30%*
Contribuer à l'éducation citoyenne des enfants et des jeunes	*71 029*	10,60%	*69 883*	12,11%	*1 146*	*1,64%*
Frais d'appel à la générosité du public	*165 374*	24,67%	*141 259*	24,48%	*24 115*	*17,07%*
Fonctionnement	*11 325*	1,69%	*14 643*	2,54%	*-3 318*	*-22,66%*
	670 280	100,00%	**577 034**	100,00%	**93 246**	**16,73%**

- Le montant des ressources affectées à l'attribution des aides augmente de 71K€.
- Le montant des ressources affectées aux missions d'éducation à la solidarité augmente de 1,1 K€. Ce montant intègre 50 % des coûts d'impression et d'expédition du matériel de campagne adressé aux écoles.
- Les frais d'appel à la générosité augmentent de 24 K€ compte tenu du développement des opérations de prospection.
- Les charges de fonctionnement financées sur l'appel à la générosité diminuent de 3 K€.

La répartition des aides versées

- Les aides versées sont en augmentation de 72,5 K€.
- La progression des aides versées concerne essentiellement les aides aux séjours de vacances.

	2015	2014	Variation	
Bourse vacances	385 787	286 926	98 861	34,46%
Bourses exercices antérieurs		12 554	-12 554	-100,00%
Bourses formation	10 957	14 219	-3 262	-22,94%
Bourses classes découvertes	17 390	24 884	-7 494	-30,12%
Aides 1er départ		2 990	-2 990	-100,00%
Charges des comités affectées à l'attribution des bourses	8 419	9 676	-1 257	-12,99%
Total	**422 552**	**351 249**	**71 303**	**20,30%**

5.3 Analyse des frais d'appel à la générosité du public

- Les frais de collecte, hors frais de personnel, restent élevés.

Cette part importante s'explique par les éléments suivants :

- Un développement important de nos campagnes de prospection pour accroître le nombre des donateurs ; les frais de prospection représentent 50 % des frais d'appel à la générosité du public, soit 83 K€. Ces prospections ont permis de générer 1 100 nouveaux donateurs en 2015 ;
- Les frais de conseil pour nous accompagner dans la stratégie de développement de l'appel à la générosité : 14 K€/an ;
- Les charges fixes liées en particulier à la location de la base des donateurs sont importantes au regard du montant des dons collectés : 13 K€/an.

5.4 L'origine des ressources globales de la JPA (Compte de résultat consolidé)

	2015	2014	Variation	
Ressources collectées auprès du public	398 421	442 355	-43 934	-9,93%
Autres fonds privés			0	
Subventions et autres concours publics	3 011 558	2 997 258	14 300	0,48%
Autres produits	17 017 073	16 920 504	96 569	0,57%
Reprises sur provisions	233 502	254 827	-21 325	-8,37%
Report des ressources non utilisées	275 126	242 404	32 722	13,50%
TOTAL	**20 935 680**	**20 857 348**	**78 332**	**0,38%**

- Les ressources de la JPA sont stables ; elles enregistrent une augmentation de 0,38 % ;
- Les autres produits représentent 81 % des ressources : ce sont essentiellement les produits liés à l'activité du complexe médico-social Jacques Besse (prix de journée reversé par les tiers financeurs) ;
- Les produits de la générosité représentent 1,90 % des produits de la JPA.

5.5 L'utilisation des ressources globales de la JPA

Les données ci-dessous intègrent l'ensemble des charges affectées, y compris les charges de personnel.

La répartition des frais de personnel a été faite à partir de la répartition du temps de travail par mission pour chacun des salariés.

	2015			2014	Variation	
	Salaires	Charges directes	Total	Total		
Missions sociales	**12 540 427**	**6 919 157**	**19 459 584**	**19 548 128**	**-88 546**	**-0,45%**
1.1 Missions sociales du siège	*917 899*	*2 409 263*	*3 327 160*	*3 432 946*	*-105 786*	*-3,08%*
1.2 Complexe médico social	*11 622 529*	*4 509 894*	*16 132 424*	*16 115 182*	*17 242*	*0,11%*
Frais de recherche de fonds	**163 672**	**165 374**	**329 046**	**302 891**	**26 155**	**8,64%**
Frais d'appel à la générosité du public	*61 519*	*165 374*	*226 893*	*222 180*	*4 713*	*2,12%*
Frais de recherche des autres fonds privés	*22 778*		*22 778*	*26 153*	*-3 375*	*-12,90%*
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	*79 375*		*79 375*	*54 558*	*24 817*	*45,49%*
Frais de fonctionnement			**349 758**	**362 712**	**-12 956**	**-3,57%**
Dotations aux provisions			**216 071**	**509 339**	**-293 268**	**-57,58%**
Engagements à réaliser sur ressources affectées			**15 670**	**31 325**	**-15 655**	**-49,98%**
Excédent de ressources			**565 550**	**102 953**	**462 597**	**449,33%**
			20 935 680	**20 857 348**	**78 332**	**0,38%**

- Les charges de missions sociales sont en diminution de 89 K€ dont une diminution de 106 K€ pour les missions du siège de la JPA.
- Cette diminution est le résultat de la réduction de la masse salariale.
- Les frais de recherche de fonds sont en augmentation de 4,7 K€.
- Les frais de recherche des autres fonds privés sont en diminution de 3,3 K€.
- Les frais liés à la recherche des subventions sont en hausse compte tenu du temps consacré aux dialogues de gestion dans les académies pour la convention pluriannuelle d'objectifs avec le ministère de l'Éducation nationale.

4.5.1 Répartition des missions sociales du siège de la JPA

	2015	2014	Variation	
Missions sociales	**19 459 584**	**19 548 128**	**- 229 736**	**-1,18%**
Aider les enfants à partir en colo	*592 554*	*451 362*	*141 192*	*31,28%*
Aider les enfants à partir en séjours scolaires	*1 698 592*	*1 810 497*	*- 111 905*	*-6,18%*
Contribuer à l'éducation citoyenne	*190 926*	*208 765*	*- 17 839*	*-8,55%*
Informer sur les accueil collectifs de mineurs	*322 993*	*332 290*	*- 9 297*	*-2,80%*
Valoriser les accueils collectifs de mineurs	*236 376*	*277 783*	*- 41 407*	*-14,91%*
Animer le réseau des acteurs des accueils collectifs de mineurs	*285 719*	*352 249*	*- 66 530*	*-18,89%*
Gérer le complexe médico-social	*16 132 424*	*16 115 182*	*17 242*	*0,11%*

- Augmentation de 141 K€ des ressources affectées à l'aide au départ en colos.
- Diminution de 112 K€ des ressources affectées au départ en séjours scolaires.
- Diminution de 136 K€ des autres missions sociales du siège compte tenu de la baisse des charges de personnel affectées aux missions.

Compte de résultat Jeunesse au Plein Air

Exercice 2015
Du 01/01/2015
Au 31/12/2015

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	1 203 495	1 145 871
Prestations de service	13 672 810	13 574 800
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 011 558	2 997 258
Autres produits de gestion courante	2 407 720	2 517 135
Reprise sur provisions et amortissements	233 502	254 827
Report des ressources non utilisées	275 126	242 404
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	***20 804 211***	***20 732 295***
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	142 267	144 830
Variation de stock	10 789	9 571
Autres achats et charges externes	3 216 372	3 040 431
Impôts, taxes et versements assimilés	988 296	1 010 997
Salaires et traitements	8 628 182	8 721 416
Charges sociales	4 015 978	4 181 856
Autres charges de gestion courante	1 992 181	1 983 627
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	818 387	838 351
Dotations aux provisions	138 807	188 363
Engagements à réaliser sur ressources affectées	15 670	31 325
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	***19 966 928***	***20 150 767***
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**837 283**	**581 527**
Produits financiers		
De participation	802	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	41 312	58 815
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	38	416
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	***42 152***	***59 231***
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	233 715	255 061
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	56	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	***233 771***	***255 061***
RESULTAT FINANCIER (II)	**- 191 619**	**- 195 829**
RESULTAT COURANT (1+2)	***645 664***	***385 698***
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion & antérieurs	32 465	12 877
Sur opérations en capital	20 787	16 748
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	36 065	36 198
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	***89 317***	***65 823***
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion & antérieurs	70 890	5 855
Sur opérations en capital	12 555	8 394
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	77 265	320 976
TOTAL CHARGES EXCEPTIONELLES	***160 710***	***335 225***
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**- 71 393**	**- 269 402**
IMPOTS SUR LES SOCIETES (IV)	**8 720**	**13 343**
Total des produits	**20 935 679,83**	**20 857 348,79**
Total des charges	**20 370 129,34**	**20 754 395,97**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I+II+III+IV)	***565 550,49***	***102 952,82***

Bilan actif Jeunesse au Plein Air

Exercice 2015
du 01/01/2015
au 31/12/2015

ACTIF	31/12/15 Brut	Amortissements	Net	31/12/14
Actifs immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	***185 175***	***147 983***	***37 192***	***46 099***
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	163 385	147 983	15 403	28 667
Immobilisations incorporelles en cours	21 789		21 789	17 431
Avances et acomptes			-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	***25 200 622***	***15 194 439***	***10 006 183***	***9 758 037***
Terrains	270 563		270 563	270 563
Constructions	19 617 772	11 331 715	8 286 057	8 668 946
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 287 297	1 839 156	448 140	472 023
Autres	2 243 840	2 023 567	220 272	248 795
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	690 717		690 717	97 710
Avances et acomptes	90 434		90 434	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***263 920***	***80 665***	***183 255***	***183 255***
Participations	36 019		36 019	36 019
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	80 666	80 665	0	0
Autres	147 235		147 235	147 235
TOTAL I	**25 649 716**	**15 423 087**	**10 226 629**	**9 987 390**
Actif circulant				
STOCKS ET EN COURS	***34 170***		***34 170***	***44 959***
Matières premières et autres approvisionnements	34 170		34 170	44 959
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CREANCES ET COMPTES RATTACHES	***2 252 089***	***84 531***	***2 167 558***	***2 013 493***
Usagers & organismes payeurs	1 605 569		1 605 569	1 621 292
Autres				
Subventions à recevoir	295 036		295 036	157 868
Comptes courants	99 321	84 531	14 790	10 333
Autres créances	252 162		252 162	224 001
DISPONIBILITES	***10 152 337***		***10 152 337***	***10 402 186***
Valeurs mobilières de placement	3 600 000		3 600 000	3 600 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	6 552 337		6 552 337	6 802 186
TOTAL II	**12 438 596**	**84 531**	**12 354 065**	**12 460 639**
Charges constatées d'avance	***51 663***		***51 663***	***73 197***
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**38 139 974,82**	**15 507 617,91**	**22 632 356,91**	**22 521 226,51**

Bilan passif Jeunesse au Plein Air

Exercice 2015
Du 01/01/2015
au 31/12/2015

PASSIF	31/12/15	31/12/14
Fonds propres	***10 524 007***	***10 421 666***
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 528 351	4 528 351
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserve pour projet associatif	21 133	100 000
Réserves complexe médico-social de Lavaur	4 447 985	4 389 636
- excédents affecté à l'investissement	*3 677 521*	*3 617 007*
- réserves de compensation	*1 236 563*	*1 238 728*
- excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	*84 095*	*84 095*
- autres réserves (réserves congés payés)	*- 550 194*	*- 550 194*
Report à nouveau	1 526 538	1 403 679
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	***565 550***	***102 953***
Autres fonds associatifs	***2 556 519***	***2 258 383***
Fonds associatifs avec droit de reprise	220 765	220 765
- subventions d'investissement sur biens renouvelables	-	-
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	- 72 197	- 50 483
- résultat non controlé	*62 935*	*69 701*
- résultats sous contrôle de tiers financeurs	*845 475*	*685 077*
- dépenses non opposables au tiers financeurs	*- 980 606*	*- 805 261*
- écarts de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	451 541	179 773
Provisions réglementées dont :	1 956 410	1 908 328
- couverture du besoin en fonds de roulement	*418 947*	*418 947*
- provisions réglementées relatives aux immobilisations	*100 000*	*100 000*
- amortissements dérogatoires & provisions pour renouvellement des immobilisations	*1 152 067*	*1 116 541*
- réserves des plus values nettes d'actif	*285 395*	*272 840*
TOTAL I	**13 646 076**	**12 783 002**
COMPTES DE LIAISON		
TOTAL II	**-**	**-**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	190 596	208 438
Provisions pour charges	505 721	535 889
TOTAL III	**696 317**	**744 327**
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	15 670	3 267
Sur autres ressources	1 190 471	1 462 330
TOTAL IV	**1 206 141**	**1 465 597**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 759 721	5 120 610
Emprunts et dettes financières divers	40 695	52 853
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	778 012	580 485
Dettes fiscales et sociales	1 200 931	1 286 097
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Comptes courants	24 159	47 053
Autres dettes	279 943	441 181
TOTAL V	**7 083 461**	**7 528 278**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	362	23
TOTAL VI	**362**	**23**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	**22 632 356,91**	**22 521 226,51**

C. Résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

1re résolution : Approbation des comptes

L'assemblée générale, réunie le 29 juin à Paris, après avoir pris connaissance des documents financiers et entendu les rapports de la Trésorière, de la commission de contrôle, et celui du collège des commissaires aux comptes,

Approuve les comptes 2015 et ses annexes ainsi que le rapport financier, et donne quitus à la Trésorière et au conseil d'administration pour sa gestion.

2e résolution : Affectation du résultat du siège de La Jeunesse au Plein Air

L'Assemblée générale, réunie le 29 juin à Paris, après avoir pris connaissance du résultat excédentaire du siège de 140.439,64 € décide d'affecter celui-ci de la manière suivante :

- une charge de 21.133,08 € au fonds de réserve pour projet associatif,
- Le solde, soit 161.572,72 € au report à nouveau.

3e résolution : Affectation du résultat 2015 du complexe médico-social de La Jeunesse au Plein Air

L'Assemblée générale, réunie le 29 juin 2015 à Paris, après avoir pris connaissance du résultat comptable excédentaire du complexe médico-social de 425.110,85 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- L'excédent du secteur production de l'ESAT soit 215.082,03 € au compte réserve pour investissements ;
- 3.555 € provenant de la cession d'une parcelle de terrain, au compte réserve pour investissement de la MAS ;
- Le solde, soit 206.473,82 € au compte résultat sous contrôle des tiers financeurs.

Les 43 organisations nationales confédérées à La Jeunesse au Plein Air

Jeunesse au Plein Air

21 rue d'Artois • 75008 Paris
Tél : 01 44 95 81 20 • Fax : 01 45 63 48 09
lajpa@jpa.asso.fr • www.jpa.asso.fr